



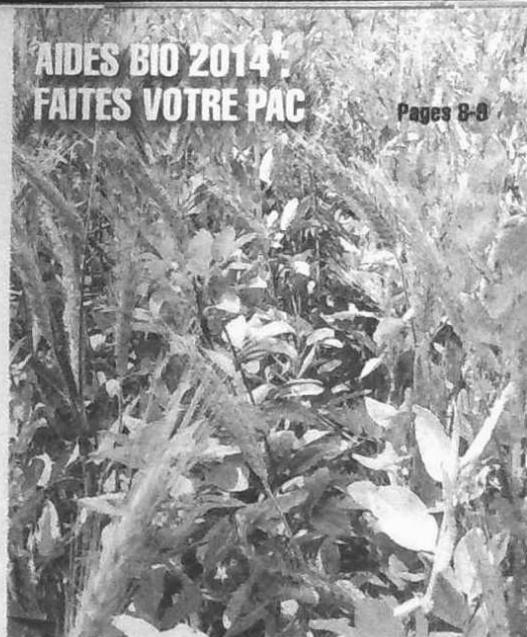
**MARCHÉ DU PORC BRETON**

**LA PRODUCTION PORCINE RECULE EN EUROPE**

Pages 4-5

**AIDES BIO 2014 :  
FAITES VOTRE PAC**

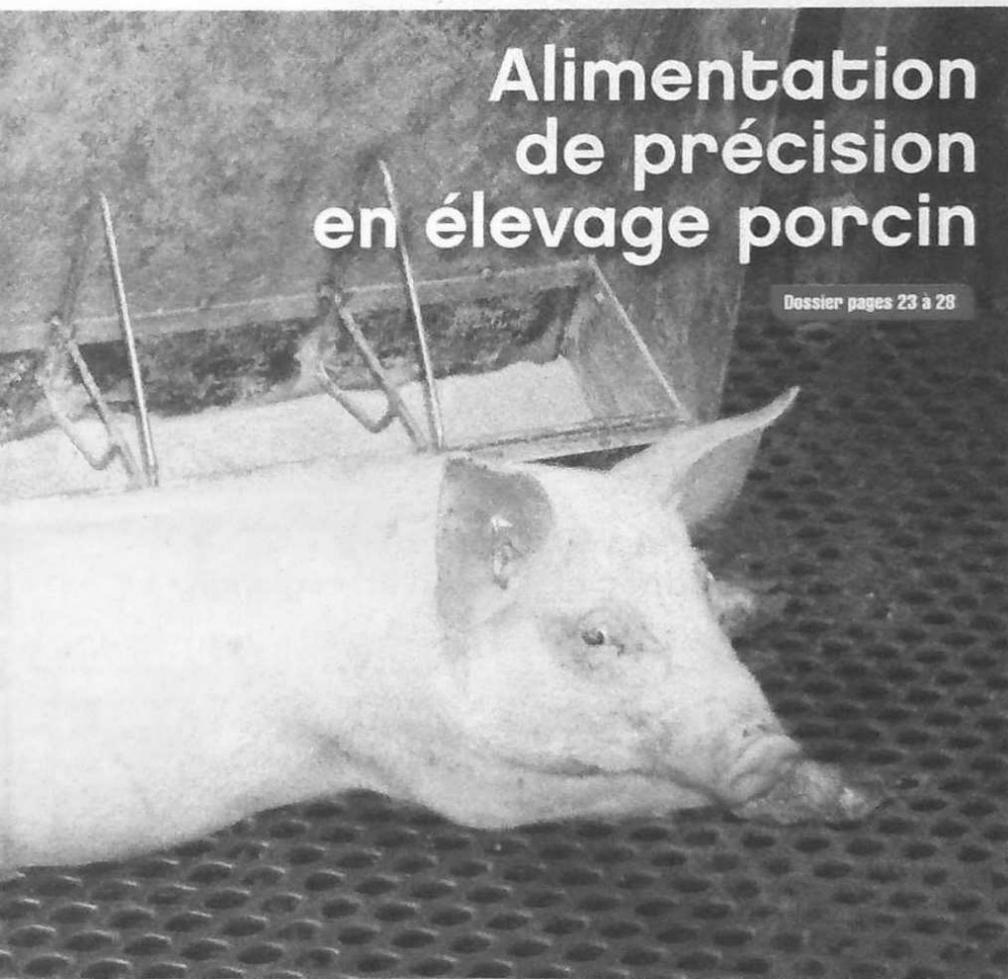
Pages 8-9



N° 427 du 2 mai 2014  
0,92 €

# TERRA

Terragricoles de Bretagne **REUSSIR**



## Alimentation de précision en élevage porcin

Dossier pages 23 à 28

### UKL : LES PRODUCTEURS DANS LE ROUGE



Ce sont désormais 15 semaines avant d'être réglés que les 150 producteurs de volailles de la coopérative UKL Arrée (56) doivent attendre pour leurs lots de poulets livrés.

Page 5

### LE PILOTAGE DE L'AZOTE PAR SATELLITE

Page 10

### ARSOE BRETAGNE : LE CHOIX DE L'INNOVATION

Page 12

### "LES ÉLEVEURS DE BRETAGNE", UNE DÉMARCHE DE LECLERC

Page 11

**IMPLANTER UN RAY-GRASS  
SOUS MAÏS**

Pages 32-33



**LE VÊLAGE  
PRÉCOCE  
EN BIO**

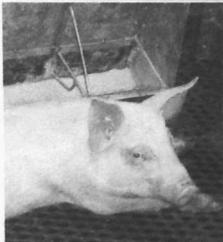
Pages 34-35

essentiel 4 à 16

- 04 ● 2014 : le recul de la production porcine en Europe
- 05 ● UKL : producteurs dans le rouge
- 06 ● La loi d'Avenir adoptée
- 07 ● "En Bretagne, avec les fabricants, les aliments sont au juste prix"
- 08 ● Aides bio en 2014 : faites votre PAC !
- 10 ● Un outil pour préconiser l'azote en Bretagne par satellite
- 11 ● Avec "Les éleveurs de Bretagne", Leclerc se fait partenaire des producteurs
- 12 ● Arsoe Bretagne, le choix de l'innovation
- 13 ● Prix du lait de mars 2014
- 14 ● Le droit de préemption
- 16 ● Observatoire fourrage

pages spéciales 17 à 22 départementales

dossier 23 à 28



- 24 ● L'alimentation de précision selon Jean-Yves Dourmad
- 25 ● Formuler à la ferme au plus près des besoins
- 26 ● Ne pas confondre acides aminés et matière azotée
- 27 ● Pas si facile de bien formuler un aliment
- 28 ● À la maternité de Guernevez, fini le gaspillage !

R & D 32 à 35

- 32 ● Implanter un RGI sous maïs
- 34 ● Le vêlage précoce en bio, c'est possible !

petites annonces 29 et 36

- 29 ● Répertoire départ-installation
- 30 ● Annonces emploi
- 36 ● Espaces affaires et petites annonces

expression

Statut de l'animal / statut de l'agriculteur

Il est étonnant de voir les sujets d'actualité se télescoper. Depuis de nombreux mois, nous nous battons pour définir le statut de l'agriculteur. Celui-ci, à notre sens, doit s'articuler autour de la notion de temps de travail et de revenu dégagé. Mais alors que le ministre peine à définir ce qu'est un agriculteur, donc à déterminer qui a accès au foncier ou aux aides, nos élus nationaux débattent du statut de l'animal. De débats surréalistes où les agriculteurs ne sont pas invités, en communication des welfaristes (mouvements de défenses du bien-être animal) ou des vegans (les anti-viande), le sujet a occupé les médias quelques jours. Mais en parallèle, un amendement a été adopté, nuitamment comme il se doit, déterminant que : "Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. Sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens corporels". Quelle utilisation de cet amendement vont en faire les associations ? Quelle sera la position des juges quand ils auront à se prononcer sur le bien-être des animaux de ferme ? Quelle que soit la production, les éleveurs ont un lien fondamental avec leurs animaux. Aucun d'eux n'a intérêt à la maltraitance ou au mal être des animaux. Le bien-être animal, truies en liberté durant la gestation, surface par animal, est un élément incontournable du métier. On retrouve plus de cas de maltraitance dans les journaux sur des animaux familiers que sur des animaux de ferme, plus de cas de chiens ou de chats abandonnés à la SPA, de chevaux en déshérence sur des surfaces trop petites pour les nourrir. Mais cette loi fait peser une fois de plus une épée de Damoclès sur la tête des paysans. Une fois de plus, la France se crée des contraintes supplémentaires, alors qu'un peu de confiance dans le bon sens commun aurait suffi.



Loïc Guines  
Président de la FDSEA d'Ille et Vilaine

Nécrologie

Décès de Jean-Yves Milbeau, président du Sdaec et conseiller régional



Jean-Yves Milbeau est décédé brutalement dimanche dernier d'un AVC à l'âge de 54 ans. Eleveur laitier à Plusquellec dans les Côtes d'Armor, il présidait le groupement d'employeurs du Sdaec depuis 2002 et de Terralliance depuis 2005, œuvrant pour le remplacement et l'emploi à temps partagé en agriculture. Les élus de ces groupements soulignent le "dévouement" de cet homme "soucieux d'assurer des emplois pérennes, tout en apportant le service aux agriculteurs". "Jean-Yves laisse un grand vide et les

conseils d'administration s'attacheront à mener à bien les projets qu'ils ont tracés ensemble". Durant ses 12 années de présidence, sous son impulsion, les groupements d'employeurs se sont fortement développés, représentant au total 280 salariés. Jean-Yves Milbeau était également conseiller municipal de sa commune depuis 18 ans. Il siégeait au conseil régional de Bretagne depuis 2011, au sein de la commission économie, et était référent du Pays Cob (Centre Ouest Bretagne). Pour Pierrick Massiot, le président de la Région Bretagne, "Jean-Yves avait su faire l'unanimité grâce à ses capacités d'écoute, d'analyse, par la justesse de ses propos mais aussi par sa gentillesse souriante. Homme de convictions de gauche, ouvert et respectueux, il était devenu un élu régional écouté, actif et proche du terrain. Son décès brutal plonge tous ses amis du conseil régional dans une profonde tristesse".

# Fermes NUMÉRIQUES

Les nouvelles technologies en agriculture c'est aujourd'hui !

Expositions de matériels | Conférences | Démonstrations

Dans les stations expérimentales bretonnes :

- ▲ 20 MAI 2014 : TREVAREZ/GUERNEVEZ (29)
- ▲ 21 MAI 2014 : CRECOM (22)
- ▲ 22 MAI 2014 : LES CORMIERS (35)

www.chambres-agriculture-bretagne.fr

CHAMBRES AGRICULTURES & TERRITOIRES BRETAGNE

Directeur de la publication : Laurent Kertin  
Directeur de la rédaction : Jean Dubé  
à la rédaction :  
Paul Jégat, rédacteur en chef  
à la rédaction :  
Régine Banneau (22)  
rbanneau@reussir.fr / Tél. 02 97 46 22 39  
Christelle Pape (29)  
cpape@reussir.fr / Tél. 02 97 46 25 76  
Clara de Celles (54)  
ccelles@reussir.fr / Tél. 02 97 46 22 68  
Audrey Dibet  
adibet@reussir.fr / Tél. 09 54 55 44 58  
→ Service annonceurs / lignes  
Marie-Pierre Le Goff  
mleoff@reussir.fr / Tél. 02 97 46 22 68 / Fax 02 97 46 22 88  
legoff@reussir.fr  
→ Service abonnement / ventes annonces  
Camille Michalon  
Tel. 02 97 46 22 88 / Fax 02 97 46 22 88  
cmichalon@reussir.fr  
→ Composition  
Agnès Dineux, Patricia Juet, Christine Le Déan  
→ Publicité  
Christelle Garnier / c.garnier@reussir.fr  
Tél. 02 97 46 22 68 / Fax 02 97 46 22 88  
Philippe Héreau / phereau@reussir.fr  
Tél. 06 85 72 05 39 - Fax : 02 97 46 22 04 73

Éditeur : SAS Sogaba - Rennes  
N° commission paritaire : 0317 T 8798  
ISSN : édition 22 : 1779-0068 / éd. 29 : 1779-0814  
n° de la 54 : 1779-0914 / n° de la 29 : 1930-8476  
Imprimeur : IPS - Fouilly (88)  
Annonces légales et judiciaires  
TerraReussir de Bretagne est habilité à publier les  
annonces légales dans les départements suivants : 56 et  
57 (Vilaine (Arrêté du 27 décembre 2013)), Côtes d'Armor  
(Arrêté du 10 janvier 2014), Finistère (Arrêté du 19 décembre  
2013), Morbihan (Arrêté du 11 décembre 2013).  
Les travaux réalisés par les Chambres d'agriculture ou  
leurs partenaires bénéficient du soutien financier du  
Conseil Régional de Bretagne, Conseil Général des  
Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille et Vilaine, du Morbihan,  
État, CASADAP, Europe.

**terres  
formers**  
Le magazine  
de l'agriculture et de la pêche  
Le mercredi 7 mai  
• Rediffusion d'un de nos reportages •  
Tépué à 18h27, 20h27, 22h27  
à 18h40, 19h37, 20h22,  
et 22h05  
à 18h40, 19h55, 22h05  
et 22h55  
le MAG dernier samedi du mois :  
à 12h, 17h45  
à 12h30, 18h, 22h30  
à 10h30, 13h30, 21h25  
terres  
formers  
AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
DIVERSES / PÊCHE  
BRETAGNE

## 2014 : le recul de la production porcine en Europe

**En Europe et en France, la production porcine devrait à nouveau reculer en 2014. Une production qui, face à l'embargo russe et aux problèmes sanitaires étendus sur le continent américain, se retrouve bien mal défendue par le Fonctionnaire européen, déplore le président du Marché du porc breton (MPB) Daniel Picart.**

"Le grand export représente 7 % de la production mondiale. Il est essentiel pour les marchés, avec des conséquences fortes au moindre événement", remarque Jean-Pierre Joly, lors de l'assemblée générale du MPB le 24 avril à Ploufragan (22). Tous les pays sont aujourd'hui suspendus à la Russie, qui en fermant le 29 janvier dernier ses portes à l'Europe, a laissé un quart des porcs européens exportés (soit 746 000 tonnes par an) sans véritable alternative. 30 %

des porcs consommés en Russie sont importés et ces importations étaient jusqu'à présent satisfaites aux trois quarts par l'UE, surtout Allemagne et Pays-Bas. Dans sa note de conjoncture d'avril, le service statistique du ministère de l'Agriculture (Agreste) annonce des exportations françaises en retrait de 12 % en février 2014 par rapport à février 2013, soit 6 400 tonnes équivalent carcasse (lecl) en moins. "Nous subissons les conséquences de l'embargo alors que nous ne sommes pas en cause. Ce n'est pas un problème sanitaire, pas un problème commercial, c'est avant tout politique", souligne Guillaume Roué, de l'interprofession porcine. Et Daniel Picart d'énumérer les managements du "fonctionnaire européen mettant en péril la production porcine qu'il est censé défendre, en mélangeant politique



> Jean-Pierre Joly, directeur du Marché du porc breton (MPB).



> Daniel Picart, président du Marché du porc breton (MPB).

et commerce vis-à-vis de la Russie, en ouvrant les portes en grand dans le cadre des accords bilatéraux avec les USA, en ne protégeant nullement la production européenne contre l'épidémie de DEP venue de Chine et étendue maintenant au continent américain". Dans ce contexte, la production européenne devrait encore reculer en 2014 : de - 0,8 % selon les prévisions. Dès le premier trimestre, les abattements ont diminué dans tous les grands pays exportateurs : de - 1,5 % en Allemagne, Danemark, Pays-Bas et de - 4 % aux USA pour leur part très impactés par la DEP. En France aussi la production recule, et ce depuis plusieurs années. "Peu à peu la dynamique s'est érodée", constate Jean-Pierre Joly. "La baisse de la production pose des problèmes de compétitivité à toute la filière. Dans ce contexte, il est important de bien valoriser la démarche "porc français" qui vient d'être lancée", estime aussi Guillaume Roué. Daniel Picart est revenu quant à lui sur la disparition de Gad et ses 900 salariés licenciés : "c'est un acheteur de moins au MPB et qui déséquilibre encore plus géographiquement l'offre et la demande".

**Une année 2013 à oublier**  
Si il s'est bien gardé de tout pronostic concernant 2014, le président du MPB a qualifié 2013 "d'une année à oublier". Une année "intenable pour les éleveurs malgré le meilleur cours de base au MPB depuis

1992", à 1,464 € du kilo. Car "cette hausse des cours était nécessaire mais encore insuffisante face au prix des matières premières", juge Jean-Pierre Joly. Pour Daniel Picart, "le Marché du porc breton a fait ses preuves avec à ce jour un prix de base de 15 centimes plus élevé que le prix allemand". Raison qui pousse le président du MPB à proposer "un soutien financier pour les 1 000 éleveurs qui prennent le risque de vendre au marché pour faire le prix de base dont tous les autres profitent". Les intervenants étrangers invités de l'AG (lire encadré) n'ont d'ailleurs pas tari d'éloges sur ce système de fixation du prix, "le meilleur d'Europe" selon Mathias Kohlmüller, de l'équivalent allemand du MPB. La grille de paiement devrait quant à elle évoluer : "On fait de moins en moins de porcs et on a tendance partout à les alourdir. 50 % des cochons ne la respectent pas", constate Philippe Bizien, de l'UGPVB. Groupements, syndicats et chambres d'agriculture ont ainsi fait une proposition de nouvelle grille dont ils souhaitent débattre avec les abatteurs courant mai.

**Audrey Dibet**  
**MPB : chiffres 2013**  
→ 60 000 porcs vendus par semaine  
→ 1,464 €/kg en prix de base moyen (soit + 1 ct /2012)  
→ 9 acheteurs

### Allemagne, Espagne et Belgique dépendants de l'export

→ "30 % des porcs allemands sont exportés. L'Allemagne était le 1<sup>er</sup> exportateur vers la Russie avec le Danemark. Nous n'avons pas d'alternative pour ces cochons, témoigne l'Allemand Mathias Kohlmüller. Si les abattements ont progressé de + 0,7 % en 2013, ils devraient diminuer de 1 % cette année : c'est beaucoup vu ce que nous produisons. En Allemagne, les éleveurs ont déjà perdu beaucoup d'argent ces deux dernières années. Les marges sont très faibles, d'à peine 30 € en 2013. Et en 2014, les prix s'orientent à la baisse, à 1,40-1,45 € du kilo contre 1,70 en 2013. Avec de grandes incertitudes concernant la Russie. J'espère que la stratégie offensive de quelques pays européens va porter ses fruits. Arrive aussi en Allemagne l'étiquetage en 2015, l'arrêt de la castration pour 2019... cela fait beaucoup à changer en élevage. Le bien-être des porcs, la non-concentration, la coupe des queues sont de plus en plus au cœur des discussions et s'ajoutent au reste". Et Mathias Kohlmüller de terminer sur un conseil : "Les céréales se portent bien. Si vous avez des surfaces, compensez par des cultures"... ce qui n'a pas manqué de faire réagir la salle.

→ "Les porcs espagnols sont concentrés à 50 % en Catalogne tout comme les abattoirs, explique Miquel Berges, du Mercalinda où se fixe le prix espagnol. La production est stable dans le pays avec de plus en plus de grosses exploitations, mais les capacités d'abattage sont elles en hausse. Même si le prix s'annonce en baisse de 5 % en 2014 cela reste encore bien pour l'Espagne puisque les cours étaient historiquement élevés à 1,40 €. l'an dernier et que nos coûts de production sont inférieurs. Les exportations sont très dynamiques dans tous les abattoirs et vont encore soutenir le cours espagnol en 2014 : la Chine est la 4<sup>e</sup> destination et le Japon progresse d'année en année. La collaboration est très forte entre éleveurs et abattoirs pour répondre à ces marchés notamment par des porcs maigres. Concernant la Russie qui est indispensable pour l'Espagne, je crois que la Commission européenne attend qu'un pays prenne une initiative. Chacun regarde son voisin pour voir s'il bouge".

→ "Avec une autosuffisance très élevée, à 240 %, la production porcine belge est très dépendante de l'export, observe Jan Vandaele, responsable des ventes de porcs chez un intégrateur belge (70 000 porcs charcutiers/semaine). Nous sommes en compétition permanente avec l'Allemagne et avec l'Espagne, ce qui est loin d'être gagné. Nous devrions être plus compétitifs sur le coût de production, ce qui remet aussi en cause notre élevage basé sur le piétrain. Chez nous, le prix est catastrophique pour les éleveurs qui avaient seulement 17 € de marge brute en 2013".

### UKL : producteurs dans le rouge

Ce sont désormais 15 semaines avant d'être réglés que les 150 producteurs de volailles de la coopérative UKL Arrée (56) doivent attendre pour leurs lots de poulets livrés. Un délai qui n'a cessé de s'allonger depuis le dépôt de bilan de la société Doux à laquelle UKL (70 salariés), basée à Languidic, vend 80 % de sa production. Allongement des délais de paiements et réduction des mises en places plonge les producteurs dans une situation difficile, voire inquiétante. "Le dossier ne se règle que si il y a des perspectives d'avenir pour Doux et Tilly Sabco", estime Jean-Michel Choquet, président du Cravi. Entreprises qui sont arrivées au bout de l'enveloppe exceptionnelle de 15 millions d'euros versés en 2014. "Avec la fin des restitutions, les pertes opérationnelles sont là. Il y a eu des gains de production et de productivité mais la parité euro/dollar annule tous ces efforts. Le plan de continuation a été établi avec une parité raisonnable à 1,32-1,33. Nous sommes à 1,38 [dollar pour 1 euro]. Et produire à moins de 250 euros la tonne, personne ne sait faire", enchaine ce responsable qui craint que la fin des restitutions sonne le glas de toute la filière et de ses emplois. C.L.C.

### Baisse de rémunération des éleveurs chez Cooperl

Cooperl Arc Atlantique vient d'informer ses 2 200 éleveurs adhérents qu'il va baisser de 2 centimes d'euro par kilo de carcasse la rémunération de l'éleveur à partir du 1<sup>er</sup> mai, en raison d'une situation économique difficile. C'est le syndicalisme majoritaire FRSEA et JA des Pays de la Loire qui a révisé cette initiative, vendredi 25 avril. Cooperl Arc Atlantique précise que ce dispositif ne devrait être que temporaire, le temps que la situation se rétablisse. Le groupe aux 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2012 dit avoir du mal à récupérer les hausses de coûts auprès de ses clients salaisonniers, chez lesquels il vend les trois quarts de sa production. Sans doute souffre-t-il aussi de l'embargo russe sur la viande de porc depuis le début de l'année.

### La méthanisation, une priorité pour Ségolène Royal

"Je veux, au niveau national, une unité de méthanisation par canton rural, sans forcément passer par un appel à projet", a déclaré Ségolène Royal, ministre de l'écologie, lors d'une conférence de presse à Paris, le 25 avril. Les projets devront se construire avec les Régions. "L'Etat doit montrer un modèle concret de réalisation qui fonctionne sur les territoires", a-t-elle poursuivi. Elle préconise le développement de grandes unités de méthanisation, mais surtout des plus petites. L'accélération de la transition énergétique ne se calquera pas sur le modèle de nos voisins outre-Rhin. "Nous n'irons pas dans cette voie-là. L'Allemagne est en train de faire marche arrière. Nous valoriserons les déchets de l'agriculture, pas la matière première de l'alimentation des animaux", assure-t-elle, faisant référence à l'utilisation du maïs dans la méthanisation à l'allemande. Plus globalement, Ségolène Royal souhaite "accélérer" les chantiers prioritaires que sont la loi sur la transition écologique et la loi sur l'énergie. "La transition est une opportunité. Je fixe pour objectif de créer 100 000 emplois en trois ans", affirme-t-elle. Ségolène Royal a aussi indiqué que la France fera en juin des propositions à ses partenaires européens pour faciliter l'interdiction des OGM par les pays qui le souhaitent et mieux évaluer leur impact environnemental.

# La loi d'Avenir adoptée

**Votée en première lecture dans la nuit du 15 au 16 avril, les sénateurs ont intégré un certain nombre d'amendements à la loi d'Avenir de l'agriculture dont l'élargissement du statut de l'agriculteur.**

Après six jours de débats, les sénateurs ont adopté en première lecture dans la nuit du 15 au 16 avril, la loi d'Avenir de l'agriculture. Elle a recueilli les voix des socialistes, des verts et des communistes alors que l'UMP s'est prononcé contre et que l'UDI s'est abstenu. Sans surprise, le Sénat a donné son feu vert à l'une des mesures phare du projet, la création des Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE). Ce dont s'est félicité le président du Sénat, Jean-Pierre Bel, "un outil souple et innovant qui permettra aux agriculteurs, aux collectivités territoriales et à d'autres acteurs locaux de s'associer pour mener ensemble des projets agro-écologiques répondant à une problématique territoriale clairement identifiée". Mais contrairement à l'Assemblée nationale qui a peu modifié le projet de loi du Gouvernement, pas moins de 245 amendements ont été adoptés en Commission et 219 en séance. "Le texte ne sort pas dénaturé du Sénat, il sort renforcé", s'est félicité Didier Guillaume, le rappor-

## Statut de l'animal : des "êtres vivants doués de sensibilité"

Alors que le Sénat débattait de la loi d'Avenir de l'agriculture, la Commission des lois de l'Assemblée nationale s'est prononcée sur le statut de l'animal dans le cadre d'un projet de loi de simplification et de modernisation du droit. Les députés ont reconnu aux animaux la qualité "d'êtres vivants doués de sensibilité". Jusqu'à présent le code civil les considérait comme "des biens meubles". Cette initiative parlementaire a suscité une vigoureuse réaction du président de la FNSEA. Dans un courrier qu'il a fait parvenir à François Hollande, le 16 avril, il sollicite son arbitrage. "Au-delà des apparences, il s'agit bien d'une évolution juridique qui risque de remettre en cause la pratique même de l'élevage, le savoir-faire des éleveurs en matière de bien-être animal, et par là-même une opportunité offerte aux mouvements animalistes de multiplier les procédures judiciaires à leur encontre". Stéphane Le Foll est sur la même longueur d'ondes. Interrogé par l'AFP il a déclaré lui aussi qu'il n'était "pas favorable" à cet amendement. "J'ai parfaitement conscience de la nécessité du bien-être animal mais le Code rural a déjà intégré que les animaux sont doués de sensibilité. Et repasser ça dans le Code civil, je n'y étais pas favorable" même si "je ne crois pas que cela va changer les choses, car il y a un parallélisme entre Code civil et Code rural", a-t-il indiqué.

teur de la loi. Parmi les principales nouveautés, l'élargissement du statut d'agriculteur aux salariés associés ou gérants salariés des sociétés agricoles (SA, SAS, coopératives de production...), proposé par Stéphane Le Foll. Il s'agit d'une définition d'une grande importance, notamment pour déterminer les bénéficiaires des aides publiques. Quant au registre de l'agriculture qui répertorie les actifs agricoles, le Gouvernement propose qu'il soit tenu par la MSA, alors que de nombreux sénateurs préféreraient qu'il soit confié aux chambres d'Agriculture, comme le souhaite d'ailleurs

la profession. Le sujet sera tranché lors de l'examen du projet de loi en deuxième lecture.

### Antibiorésistance

Sur le plan des produits phytosanitaires, les sénateurs ont voté plusieurs amendements visant à assouplir l'utilisation des produits phytosanitaires qui pourraient, cependant, être remis en cause en seconde lecture en raison des réserves de Stéphane Le Foll. Quant aux antibiotiques, le texte adopté par le Sénat vise à encadrer davantage la vente et la publicité des antibiotiques pour lutter contre les bactéries résistantes. En début de discussion, les sénateurs s'étaient prononcés à l'unanimité en faveur d'un amendement de Roland Courteau (PS) reconnaissant que le "le vin, produit de la vigne, et les terroirs viticoles font partie du patrimoine gastronomique et paysager de la France". Finalement, le Sénat a également donné son accord à plus de deux cents amendements qui concernent aussi bien le bail environnemental, les Safer, le contrôle des structures, les relations commerciales, la contractualisation, les organisations de producteurs ainsi que l'enseignement agricole.

Actuagri

## 702 millions d'exonération de cotisations sociales pour l'agriculture

L'agriculture profitera aussi du Pacte de responsabilité mis en place par le gouvernement. Selon les estimations de la FNSEA, c'est entre 642 et 702 millions d'euros de cotisations sociales qui pèseront en moins sur la production agricole. Le Crédit impôt compétitivité emploi (CICE) représente 309 millions d'euros à payer en moins pour l'agriculture. La suppression des cotisations patronales pour les salariés payés au Smic et la diminution pour les salaires jusqu'à 1,6 fois le Smic allègent entre 115 et 175 millions d'euros (selon qu'il concerne l'ensemble des cotisations patronales ou seulement les cotisations Urssaf). La baisse des cotisations familiales de 1,8 point pour les salaires jusqu'à 3,5 Smic est chiffrée à 45 millions d'euros, et la baisse de 3 points des cotisations familiales pour les travailleurs indépendants à 173 millions d'euros. "C'est un effort significatif", s'est réjoui Xavier Beulin, lors d'une conférence de presse le 23 avril à Paris. Mais qui reste insuffisant, selon le président de la FNSEA qui plaide pour un aménagement de la fiscalité pour l'agriculture, ainsi que pour un complément de l'enveloppe publique pour financer l'assurance récolte.

### communiqué

"En Bretagne, avec les fabricants, les aliments sont au juste prix"

**Suite à certaines interrogations, probablement légitimes, il est important de rétablir quelques faits réels sur les évolutions des cotations "matières premières" et "aliments" en Bretagne.**

Tout d'abord, par leur bonne expertise sur les marchés des matières premières, les entreprises bretonnes de nutrition animale apportent en permanence des aliments performants et de qualité aux éleveurs bretons. La proximité au quotidien avec les éleveurs est la base du métier. La Bretagne a la chance d'avoir des entreprises sérieuses qui en permanence travaillent pour proposer le juste prix des aliments commercialisés et cela en lien direct avec le marché des matières premières. Tous les observatoires le montrent...

Soumis à la volatilité des marchés des céréales mais aussi des protéines, les entreprises de nutrition animale lisent grâce à leur expertise les variations de prix de l'aliment, tant à la hausse d'abord qu'à la baisse. Par ailleurs, les stratégies d'achat induisent un décalage lissé dans le temps des variations du prix de l'aliment par rapport aux variations du prix des matières premières. Ainsi, en 2012, quand le prix du blé a augmenté de 45 % et celui du tourteau de soja de plus de 65 % entre décembre 2011 et décembre 2012, le prix de l'aliment porc acheté en Bretagne a augmenté de moins de 30 % et non de 50%. En 2013, le prix de l'aliment a baissé de 20 % suite à la baisse du prix du blé de 24 % et à celle du tourteau de soja de seulement 3 %. La répercussion des baisses a été rapide.

Depuis le début d'année (février) 2014, le prix des céréales a augmenté de près de 10 % suite aux tensions observées en Ukraine et aux conditions climatiques défavorables en Amérique. Le prix des tourteaux a lui aussi monté depuis 3 mois. Nous constatons que cela a provoqué, après une période tampon de 2 mois, des augmentations de prix de l'aliment courant avril de l'ordre de 3%, en phase logique avec les marchés. Les marchés matières premières sont les mêmes pour tous.

### Une économie de 300 millions pour la ferme Bretagne

La complexité et la multitude des marchés à analyser peut rendre difficile parfois la compréhension des prix. Quoi qu'il en soit, depuis 2010, le travail des fabricants bretons a permis de réduire la facture aliment porc de la "ferme Bretagne" de près de 300 millions d'euros. Cela comparé à des achats au mois le mois. Nous apportons nos compétences pour la pérennité des filières animales bretonnes avec lesquelles nous partageons les objectifs.

Dans l'environnement économique difficile que nous connaissons et face à la concurrence des autres bassins européens soyons convaincus de la proximité, de l'expertise, de l'engagement de chacun des maillons de nos filières et travaillons ensemble à améliorer encore notre compétitivité face à nos vrais concurrents européens.

Nutrinoe entreprises bretonnes de nutrition animale

### en bref

S. Le Foll contre la brevetabilité du vivant

Stéphane Le Foll a réaffirmé le 29 avril l'attachement de la France au Certificat d'obtention végétale (COV), alors que Bruxelles n'entend pas remettre en cause la brevetabilité de brevet. Les gènes dits naturels ou natifs n'ont "pas à être privatisés", a déclaré le ministre de l'Agriculture lors d'un colloque du Haut Conseil des biotechnologies. Il a aussi plaidé pour une "information claire" des agriculteurs concernant l'existence éventuelle de brevet sur les semences utilisées. La sénatrice Sophie Joissains a rappelé la volonté du Parlement d'obtenir une modification de la directive du 6 juillet 1998 : "Il faut que le COV remplace le brevet sur le vivant".

**20%** des animaux primés au concours inter-régional Blonde d'Aquitaine de Moirax sont nourris avec la gamme **Oxxal**

**Félicitations à tous les éleveurs !**

Mention spéciale à l'élevage Le Bail (56) pour son champion suprême Geronimo.

**Nutréa**  
Une force pour l'élevage

www.nutrea.fr  
Nutréa Nutrition Animale  
0611 23 21 23

## Aides pour la bio en 2014 : faites votre PAC !

En bio ou en cours de conversion ? Des aides existent et permettent de soutenir financièrement votre démarche. La déclaration PAC est au cœur du dispositif, quelle que soit la production, lait, viande ou maraîchage... En 2015, ce soutien basculera sur le deuxième pilier de la PAC, avec de nouveaux contrats sur 5 ans.



> Des aides sont prévues pour accompagner les changements de pratiques tels que le désherbage mécanique.

Depuis 2011 et jusqu'à 2014, l'agriculture biologique est aidée par le premier pilier de la PAC via le Soutien à l'agriculture biologique volet conversion (SAB-C) pour les parcelles en conversion et volet maintien (SAB-M) pour les parcelles certifiées bio. En 2014, le montant des aides bio n'est pas plafonné à l'exploitation. Si l'ensemble des demandes dépasse l'enveloppe

Certains MAE se clôturent au 14 mai 2014. L'aide au maintien prend le relais si elle est demandée avant le 15 mai

### La demande de SAB en pratique

- Dans la colonne **SAB** du formulaire "S2 jaune" : indiquer selon le cas, et pour chaque parcelle, la mention "C" suivie de l'année de conversion ou la mention "M".
- dans le formulaire "Demande d'aides" : cocher la case "Soutien à l'AB".
- dans le **RPG** (registre parcellaire graphique) : délimiter en vert les parcelles pour lesquelles l'aide est demandée et noter, selon le cas, SAB-C ou SAB-M après le code culture.
- fournir l'**attestation de certification** incluant le 15/05/2014 délivrée par l'organisme certificateur précisant la nature et la surface consacrée à chaque culture si possible au moment du dépôt sinon au plus tard le 15/09/2014.
- pour toute **première demande de SAB-C**, fournir une présentation des perspectives de débouchés envisagés (modèle disponible dans vos Chambres d'agriculture).

A noter : il est possible de basculer un contrat PHAE ou MAE en SAB-C sous certaines conditions et sans pénalité.

nationale prévue, les montants unitaires peuvent être réduits. Les parcelles sont éligibles à la SAB-C pendant 5 ans, à compter de leur date de conversion.

**Aides "Soutien à l'agriculture biologique" : des conditions à respecter**  
Lors d'une demande de SAB-C, vous vous engagez à maintenir une activité bio sur l'exploitation pendant au moins 5 années consécutives à compter de l'année de la première demande. Il n'y a pas de cumul possible à l'échelle de l'exploitation avec une MAE SFEI ou à l'échelle de la parcelle avec toute autre mesure surfacique du second pilier. Les

aides SAB-C et SAB-M peuvent co-exister.

#### L'aide MAE CAB (2<sup>e</sup> pilier)

Les contrats signés au 15 mai 2009 se clôturent au 14 mai 2014. L'aide Soutien à l'agriculture biologique - volet Maintien (SAB-M) prend le relais si elle est demandée avant le 15 mai 2014.

#### L'aide aux veaux bio

Dans le cadre du dossier PAC, une aide est destinée au financement de l'aide aux veaux sous la mère et aux veaux bio. Les conditions à respecter :  
- déposer une demande de PMTVA pour la campagne en cours,  
- adhérer à une organisation de producteurs,  
- détenir une activité certifiée en agriculture biologique ou en conversion depuis l'année précédente,  
- les veaux de race allaitante ou mixte, doivent être élevés pendant au moins 1 mois et demi sur l'exploitation et être abattus au cours de l'année civile 2013. Les veaux qui présentent les caractéristiques suivantes ne sont pas éligibles : couleur 4, conformation O ou P ou état d'engraissement 1.

> La conversion passe par des changements de cultures incontournables comme les associations céréales protéagineux...



### Le crédit d'impôt bio prolongé de 2 ans

Le crédit d'impôt bio a été reconduit sans changement pour deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014. Le programme Ambition Bio prévoit de prolonger ce dispositif en 2015 et au-delà. Ce dispositif s'adresse aux entreprises agricoles dont au moins 40% des recettes proviennent de l'agriculture biologique au sens de la réglementation européenne. Par conséquent, les agriculteurs concernés peuvent bénéficier au titre de chacune des années 2013 et 2014 de ce crédit d'impôt dont le montant est fixé à 2 500 € (transparence pour les GaeC jusqu'à 3 associés). On rappelle que l'aide SAB (conversion et maintien) est cumulable au crédit d'impôt dans la limite de 4 000 € pour une même année d'activité. Règle de minimis : attention ! Le crédit d'impôt bio est classé en "aides de minimis". Leur montant a été doublé et est désormais plafonné à 15 000 € sur trois années glissantes. D'autres aides en font partie (crédit d'impôt formation, remplacement, aides conjoncturelles...). Renseignez-vous auprès de votre DDTM.

> 5 années consécutives d'activité bio est l'engagement minimum pour une demande d'aide à la conversion

### MAE SFEI : les bio exclus du dispositif de prolongation

Pour 2014, les producteurs bio ayant déjà bénéficié de la MAE SFEI et dont le contrat arrive à échéance au 14/05/2014, ne sont pas éligibles au renouvellement d'une MAE SFEI. Ils pourront faire la demande du "Soutien à l'agriculture biologique - volet maintien".

### Installations sur des surfaces sans DPU ou à faible référence : préparez l'avenir de vos aides PAC

Pour les nouveaux installés - bio et non bio - entre le 16/05/2013 et le 15/05/2014, l'état met en place un programme exceptionnel de réserve de DPU 2014 pour permettre aux installés de récupérer un historique et un programme pour les "récents installés avec DPU de faible valeur" pour qu'ils puissent augmenter leur historique. Sans ces références de 2014, ces jeunes se verraient attribuer des futurs droits à paiement de base par la réserve de la valeur moyenne 2015, situation plus défavorable. Contacter votre DDTM pour en savoir plus.

### 2015 : la réforme des aides bio

L'état a déjà annoncé l'enveloppe : 160 millions seront dédiés par an au maintien et à la conversion des aides bio à partir de 2015. Les aides basculeront sur le deuxième pilier de la PAC, avec des contrats de 5 ans. Le dispositif est en cours de calage. Une revalorisation des montants annuels est attendue.

**En pratique :**  
- dans le formulaire "Demandes d'aide" : cocher la case "veaux sous la mère et veaux bio",  
- fournir la copie du document justificatif délivré par l'organisme certificateur certifiant l'engagement en agriculture biologique pour la production de veaux bio au cours de l'année 2012,  
- fournir un document récapitulatif de vos animaux à demander à votre organisation de producteur. Attention : seuls les veaux correctement notifiés et identifiés sont éligibles.

Soazig Perche

Pôle agrobiologie des chambres d'agriculture de Bretagne

#### CONTACT

D'autres aides peuvent être sollicitées (accompagnement Pass Bio, investissement matériel...). Renseignez-vous auprès du conseiller bio de votre chambre d'agriculture :  
- Nicolas Guennic (22) : 02 96 79 21 77  
- Benoît Nézet (29) : 02 98 88 97 76  
- Soazig Perche (35) : 02 23 48 27 38  
- Agnès Jouin (56) : 02 97 46 22 36  
www.capbio-bretagne.com



> ... et des changements de mode d'élevage. Ici des porcs bio sur paille avec accès extérieur.

### 1 → Montant des aides à la conversion et au maintien (sous réserve d'application d'un coefficient stabilisateur)

Type de cultures	Aide à la conversion SAB-C	Aide au maintien SAB-M
Cat. 4 Cultures maraîchères sous tunnel, vergers (dont châtaigneraies), petits fruits <sup>(1)</sup>	900 €/ha/an	590 €/ha/an
Cat. 3 Légumes de plein champ, vignes et PPAM <sup>(2)</sup>	350 €/ha/an	150 €/ha/an
Cat. 2 Prairies temporaires et cultures annuelles (hors légumes)	200 €/ha/an	100 €/ha/an
Cat. 1 Prairies permanentes dont prairies temporaires de plus de 5 ans	100 €/ha/an	80 €/ha/an
Cat. 0 Landes, parcours et estives	50 €/ha/an	25 €/ha/an

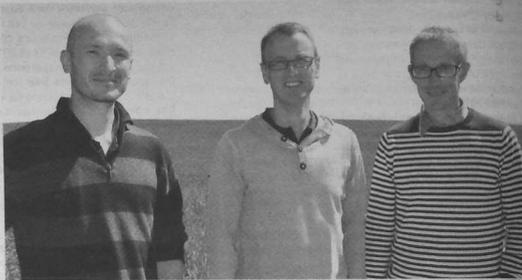
Remarques : les données suivantes sont susceptibles d'évoluer. Les parcelles en gel ne sont pas éligibles à la SAB.

(1) L'éligibilité des PP et PTS à la SAB-C est conditionnée au respect d'un seuil minimal de 0,2 UGB/ha. A noter qu'à partir de la 3<sup>e</sup> année suivant la date d'engagement en AB des PP et PTS, les animaux servant au calcul de ce changement doivent être en conversion ou convertis à l'AB.

(2) PPAM : plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

## Un outil pour préconiser l'azote en Bretagne par satellite

Si le procédé est déjà bien connu dans certaines régions de France, l'outil de pilotage Farmstar - conseils sur la Fertilisation azotée - arrive en Bretagne. Les coopératives Cecab et Broons prennent les devants pour la proposer à leurs adhérents dès maintenant.



► Jean-Luc Demars et Sébastien Grey, ingénieurs Cecab et Olivier Michel, ingénieur chargé du développement de l'outil pour la coopérative s'investissent pour "des solutions d'avenir" sur la station expérimentale de Dolo (22).

"C'est un système qui fonctionne avec l'aide des satellites. Cette technologie existe depuis 10 ans mais jusqu'ici la région n'était pas complètement couverte, nous avons donc dû patienter", explique Jean-Luc Demars, ingénieur Cecab. Cet outil, grâce à une prise d'image satellite, peut apprécier l'état de nutrition azotée d'une parcelle ou d'une zone et préconiser l'azote à apporter, que ce soit sur le blé, l'orge ou le colza. "C'est un excellent moyen d'appréhender à grande échelle l'état de la parcelle", estime Olivier Michel, ingénieur chargé du développement de l'outil.

### Optimiser les doses

A l'heure où chacun s'interroge sur la dose d'azote à apporter pour le troisième passage sur les blés, l'outil peut fournir une estimation au plus juste des besoins. Par ailleurs, la précision de cet OAD (outil d'aide à la décision) peut surprendre : "souvent les parcelles ne sont pas uniformes (type de sol, plus ou moins vallonnées), Farmstar détecte ses différences afin d'adapter le dosage", soutient Jean-Luc Demars. Et d'ajouter : "c'est une solution d'avenir qui devrait encore s'améliorer avec du matériel agricole qui tiendra compte directement des préconisations". Concrètement aujourd'hui, l'adhérent qui souhaite utiliser Farmstar doit donner des informations concernant sa parcelle, des clichés sont ensuite pris par le satellite. Enfin l'agriculteur reçoit directement les préconisations d'azote sur des cartes de zonage

Chaque position GPS correspond à une dose d'azote appropriée

en format papier et/ou en format numérique s'il souhaite les combiner avec une console embarquée ou un GPS par exemple. "Chaque position GPS correspond à une dose d'azote appropriée", explique Olivier Michel.

### Des avantages multiples

Le premier avantage de l'outil est économique. Alors que le coût moyen d'une unité d'azote oscille autour d'un euro, l'outil promet une économie moyenne de 10 unités sur le blé et 20 unités sur le colza. Le risque de verse est également calculé par l'OAD. De plus, le gain moyen de rendement est estimé à 3 q/ha. Les volets environnemental et agronomique sont favorisés avec une meilleure homogénéité des parcelles et de la récolte. Les exploitations sous pression réglementaire (directives nitrates...) peuvent optimiser les doses au maximum. Enfin, un gain de temps est noté concernant la prévision des

stades de développement et l'identification rapide des zones d'anomalies dans les parcelles.

### Une technologie partagée

Si ces coopératives sont aujourd'hui les seules à distribuer l'outil en Bretagne, ce ne sont pas elles qui ont développé la technologie. C'est la mutualisation des compétences des chercheurs qui a permis cette avancée. Ainsi, la prise d'image satellite est assurée par le groupe Airbus, alors que l'algorithme qui assure les préconisations a été créé par Arvalis. Cependant, les coopératives ont investi dans cet outil pour le proposer à leurs adhérents et l'ensemble des techniciens a été formé pour répondre aux attentes des utilisateurs. "C'est un bon outil pour s'interroger sur la fertilisation de son exploitation et échanger avec son technicien", précise Jean-Luc Demars.

Hélène Bonneau

### Combien ça coûte ?

La coopérative propose un tarif à l'hectare de l'ordre de **15,50 €**. "A ce jour, environ **300 exploitations** sont entrées dans la démarche, soit **5 000 hectares**", rapporte Olivier Michel. A Jean-Luc Demars d'ajouter : "il faut calculer le retour sur investissement à partir du bénéfice agronomique, environnemental et économique".

## Avec "Les Eleveurs de Bretagne", Leclerc se fait partenaire des producteurs

Régulièrement villipendée par le monde agricole pour sa politique de prix, Leclerc met en avant sa démarche des "Eleveurs de Bretagne". C'est une marque collective fondée sur un cahier des charges simple - "né, élevé, abattu en Bretagne" - qui rassemble plusieurs fournisseurs. Sa centrale d'achat pour l'Ouest-Bretagne communiquait, le 23 avril.

Annoncée comme une conférence de presse, il s'agissait plutôt de la réunion bilan des pilotes de l'opération de la Scarmor, centrale d'achat des 42 supermarchés et hypermarchés Leclerc du Finistère, des Côtes d'Armor et du Morbihan, et de leurs partenaires producteurs et industriels. Il y en avait en tout une grosse vingtaine. On ne parlait pas de prix mais de démarche solidaire, pas de marge mais d'achat militant. Car la marque "Les Eleveurs de Bretagne" n'est pas une marque de distributeur comme les autres, explique Bruno Roudaut, adhérent Leclerc de Saint-Brandan, un des pilotes de la démarche. En effet, la seule évocation d'une référence au territoire avec ses codes couleurs (le noir et le blanc) et la référence d'un logo "né, élevé, abattu dans nos départements" stimule les consummateurs.

Dans les 42 points de vente Leclerc approvisionnés par la Scarmor, "les ventes en dinde plafonnaient à 40 t par an en marque repère, elles atteignent désormais 190 t", selon Bruno Roudaut. Idem en poulet dont les ventes ont bondi "de 70-80 t à 290 t par an".

Les adhérents Leclerc de la Scarmor expliquent avoir imaginé le lancement de cette démarche dans les années 2000 pour élargir au bovin viande l'expérience acquise dans les marques de territoire Cochon de Bretagne et Amiral de Bretagne. Des discussions s'engagèrent alors avec La Sicamob, mais la répression des fraudes met rapidement le hola, estimant que la mention à une région est impossible. La marque reste donc en stand by jusque la fin des années 2000. "Face aux crises que vivent certaines filières", la Scarmor se met en tête de "proposer des solutions pérennes aux filières régionales et marquer notre soutien aux éleveurs bretons", raconte Remy Jestin, président de la Scarmor.

Sans doute y a-t-il aussi d'autres raisons dont il est plus douloureux de parler. En 2008, les entrepôts de la centrale d'achat sont dégradés par des pêcheurs au printemps, des agriculteurs à l'automne. Un événement "choc" pour les adhérents (dit Bruno Roudaut). En 2010, la Scarmor lance sa démarche "Les Eleveurs de Bretagne" en dinde avec Duc et Cecab, puis en poulet



► Bertrand Chrétien et Bruno Roudaut, adhérents Leclerc et pilotes de l'opération, Remy Jestin, président de la Scarmor.

avec Doux. Dans la gamme "Les Eleveurs de Bretagne" il y a désormais du lapin (Bretagne Lapin), du canard et du foie gras (LDC), les œufs d'un producteur, du coquelet (Savell). Il y a aussi une gamme de produits laitiers : lait UHT (Lorco), beurre (Sill), emmental (Entremont). Cette année il y aura une offre de truite fumée "née, élevée et abattue en Bretagne". La Scarmor travaille même à l'élargissement du référentiel aux fruits et légumes. "Oui, il y a eu affrontement dans le passé, mais nous avons maintenant un objectif partagé : la défense de notre économie et de l'emploi", explique Jean-Michel Choquet, éleveur de dindes et président du Cravi de Bretagne.

Julien Piro

La semaine de l'innovation

**INNOV' ACTION**

**Le rendez-vous des agriculteurs Innovants**

**40 PORTES OUVERTES EN BRETAGNE**

du 16 au 20 juin 2014

**AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRES D'AGRICULTURE BRETAGNE**

## Arsoe Bretagne, le choix de l'innovation

C'est une tradition chez Arsoe Bretagne, l'assemblée générale est l'occasion de présenter les projets innovants que les clients ont déployés durant l'année. Cette année, un intermédiaire ludique attendait les participants avec une utilisation de "lunettes intelligentes".



"Quel que soit le contexte, aujourd'hui, tout le monde se pose les questions, comment innover ? Comment se démarquer ? Et comment rendre des services ?", estime Michel Buchet, le responsable marketing. Les nouvelles technologies peuvent répondre à ces trois questions, partiellement ou totalement, et "nous ne sommes encore qu'à l'aube de ce que nous réservent les nouvelles technologies", ajoute Michel Buchet. Pour le directeur d'Arsoe, Jean du Puytison, "l'innovation est notre énergie et nous permet d'être inventif et de nous démarquer par anticipation. Nous ne sommes pas un simple prestataire informatique, nous voyons notre rôle comme celui d'un partenaire de confiance, qui, aux côtés de ses clients et adhérents, recherche, conçoit, et met en œuvre les services les plus pertinents, à la mesure de leurs conditions et en les aidant à anticiper".

**Les lunettes "intelligentes" arrivent en agriculture**  
Chaque année, Arsoe met en scène une application intégrant une technologie novatrice. Pour cette nouvelle édition des journées de l'innovation, c'est la présen-

tion des Lunettes intelligentes (smartglasses) qui a été faite avec quelques uns des nombreuses applications possibles, à l'image de la démonstration sur les artichauts qui permet de complimenter les nuisibles. Cet outil est promis à un grand avenir "dans la mesure où la technologie déployée et le confort d'utilisation qu'il permet, mais libres, couvrent un large spectre d'usages pouvant aller du relevé de données terrain au guidage par réalité augmentée".

### En chiffres

- Chiffre d'affaires annuel : **10,7 M€**
- **95** collaborateurs
- Activité développement : **56** collaborateurs
- Activité hébergement : **19** collaborateurs
- Budget Recherche et développement : **300 000 €/an**
- **120** entreprises et organisations clientes
- **40** années d'expérience

Les autres innovations présentées lors de cette journée concernaient la mise à disposition des praticiens et éleveurs d'un outil mobile de diagnostics d'élevage (cow notes), l'optimisation de l'efficacité de logiciels existants, la convergence des systèmes d'informations lors du rapprochement d'entreprises et le Multidevices. Cownotes est une application sur tablette android développée pour les laboratoires

Obione et qui permet de faire des notations d'animaux. Pour l'utilisabilité des logiciels. Pour l'utilisabilité des logiciels, une méthode d'analyse a été présentée qui permet de gagner du temps, en se réappropriant des fonctionnalités délaissées. Quant à la convergence des systèmes d'information, le témoignage d'Evolution a apporté un éclairage sur la fusion de trois structures et l'organisation de leurs systèmes d'information. Enfin, sur le sujet du Multidevices, BCEL Ouest a présenté son choix d'étendre le développement de ses applications à l'ensemble des outils mobiles de ses conseillers d'élevage, en s'affranchissant du type de support (PC, smartphones, tablettes).

Arnaud Mariet

### Arsoe en bref

Le groupe Arsoe de Bretagne est spécialisé en ingénierie informatique dans les domaines des productions animales et productions végétales. Ses activités en gestion de systèmes d'information portent sur les axes suivants :  
→ assistance à maîtrise d'ouvrage  
→ conception, réalisation et intégration de systèmes d'information  
→ hébergement sécurisé dans son propre data center.  
Les deux filiales du groupe Arsoe de Bretagne sont : Agronet (GIE) : le portail agricole agronet.fr a été créé en 1999. Il est apprécié aujourd'hui par plus de 20 000 agriculteurs abonnés. Senoe (SAS) a été créé en 2007. L'activité de Senoe s'exerce à la fois dans le secteur primaire (Terra, Mer, Forêt, Environnement) et Agro alimentaire, sur des projets informatiques nationaux et internationaux.

→ La journée Innovations et technologies était l'occasion de présenter les nouveautés mises en place chez les clients du groupe.

### ● Prix du lait : mars 2014

Les premières données de collecte indiquent une évolution approchant les +7% sur le premier trimestre 2014, supérieur au niveau déjà exceptionnel de 2012. "L'effet prix", couplé aux annonces de volumes des entreprises sur la campagne 2013/2014, y est sûrement pour beaucoup. A ce jour, les éléments de marchés restent orientés positivement, même si les prix des produits industriels s'affaiblissent légèrement sous l'effet de la reprise de collecte européenne. Cette conjonction d'éléments "positifs" étant posée, il nous faut cependant rester vigilant. Les niveaux d'allocation à venir ne seront certainement pas à hauteur de la campagne passée. Le jeu "trouble" de certaines entreprises au travers de l'application de "lissage" fait que les producteurs ont plus de mal à se projeter, dans un contexte où les coûts de production continuent à peser sur les trésoreries. Par ailleurs, quid de la capacité de notre filière à repêcher jusqu'aux consommateurs, cette conjoncture favorable des marchés ? Une chose reste sûre : le prix du lait 2014 devra être en phase avec la réalité des marchés et en cela respecter l'application des indicateurs prévus aux contrats.

Valeurs en €/1000 l*	Prix de référence 38/32 final* Moyenne sur 12 mois (avril 2013 à mars 2014) pondéré des volumes Ouest 2010/2011/2012	Prix de référence 38/32 final*	dont "flexibilité additionnelle"
Triballat	347,09	399,16	4,92
ROLLAND	344,46	397,95*	4,15
Laiterie de St Malo	342,09	394,97	4,10
SILL	342,09	394,97	4,10
Agrial	342,08	388,88*	0,76
Groupe Bongrain (CLE, Perreault, Tessier)	342,08	388,88*	0,76
Da	341,09	391,72	
Laiterie St Père	339,53	385,00	
Lactalis	338,76	397,18*	3,24
Terra Lacta**	338,40	357,92	3,04
EVEN	336,22	370,00	
LNA	336,22	370,00	
SILAV	336,22	370,00	
TERRENA	336,22	370,00	
Triskalia	336,22	370,00	
CORALIS	335,58	345,00	3,80
COLLARENA	335,36	345,00	
UCAL	335,36	345,00	
CLAL St Yvi	335,08	370,00	
Vaubernier	334,69	364,81*	1,70
		Prix A : 340	
		Prix B : 401,30	
		365,00	1,44
SODIAAL	334,68		
L'Armoricaine	349,77		

\* Prix à 38 g/l de MG et 32 g/l de MP, qualité de référence pour la grille CILQUEST, flexibilité additionnelle comprise  
\*\* Grille CIEL Charente Poitou  
\* Prix VAUBERNIER : prise en compte d'un "ajustement conjoncturel" de -30 €/1000 L les modalités de retour éventuel n'étant pas définies.  
\* Prix Lactalis : à déduire un "ajustement saisonnier" de -30 €/1000 L appliqué sur mars. Les montants correspondants seront individuellement réfléchés sur les mois de septembre et octobre 2014 à sommes égales.  
\* Prix Rolland : à déduire un "ajustement conjoncturel" de -27,95 €/1000 L appliqué sur mars. Les montants correspondants seront individuellement réfléchés sur le 2nd semestre 2014.  
\* Prix BONGRAIN / AGRIAL : à déduire un "report" de -20 €/1000 L appliqué sur les livraisons de mars. Le montant du report totalisé pour chaque producteur sera restitué par tiers sur les lactures des livraisons des mois d'août, septembre et octobre 2014.  
Pour laiteries Da et Bongrain, les prix sont ceux pratiqués pour les producteurs adhérents.  
d'Organisation de Producteurs ayant contractualisé avec l'entreprise  
Commentaires : Valorisation laitière - pouce source CNIEL avril 1.362,30 €/1000 litres  
Source : observatoire prix du lait des FOSSEA de l'Ouest

## Cultivons la performance

### M135GX

Dotée de motorisations puissantes jusqu'à 6.1 L - en 4 cylindres 4 soupapes - et de la fiabilité de conception 100% KUBOTA, la large gamme de 60 à 141 ch répond à toutes vos exigences. Fort savoir-faire, automatisation des rapports de vitesse à commande PPM, découvrez comment l'offre Kubota allie naturellement fonctionnalités, systèmes, confort et performances, avec la fiabilité légendaire du n°1 japonais du matériel agricole.

**Kubota**  
www.kubota.fr

<b>DUVAL</b> Digne 22 Est 35,34	<b>St THOMAS</b> Digne 29 02 90 89 69 29
<b>IFFENDIC</b> 02 99 09 73 70	<b>Ets Le Moal</b> Digne 22 Ouest - 29
<b>PIRILAC</b> 02 99 92 30 62	<b>BOUQUIO</b> 02 94 73 93 63
<b>MAURON</b> 02 97 22 73 73	<b>LANVOLLON</b> 02 96 70 13 13
<b>SEVIAC</b> 02 96 84 90 28	<b>LAUCHOU</b> Digne 29
<b>CLAUSTRE-DONNARD</b> Digne 29	<b>LES QUIMERC</b> 02 90 26 93 76
<b>CHATELAIN DU FAOU</b> 02 98 81 73 59	

## Le droit de préemption : ce qu'il faut savoir

**En cas de vente d'un bien, le locataire est prioritaire sur l'achat du bien. Il s'agit du droit de préemption. Il peut également en user pour ses descendants ou son conjoint. Seule condition : exploiter le bien en tant qu'agriculteur depuis au moins 3 ans. Ce droit est également valable en cas de vente publique par adjudication.**

Le propriétaire ne peut pas demander au locataire de renoncer, en totalité ou en partie, à son droit de préemption. Le propriétaire doit donc l'informer de son intention de vendre à un tiers. Le notaire doit lui notifier, par lettre recommandée ou par "exploit" d'huissier de justice, le contenu du compromis de vente qui a été établi avec l'acquéreur (le nom de ce dernier n'est pas communiqué), qui constitue ainsi une offre de vente. Le locataire a deux mois pour se

manifeste. La vente sera confirmée seulement si le locataire ne veut pas préempter. Un locataire qui préempte s'engage à exploiter le bien au moins neuf ans. Sauf cas de force majeure, il ne peut le revendre rapidement ou le louer, ni l'apporter en société sauf s'il intègre lui-même cette société.

### Les exceptions

Le locataire ne peut pas exercer son droit de préemption :

- s'il exploite le bien depuis moins de 3 ans ;
- quand le bien n'est pas exploité personnellement par le locataire, son conjoint, ses descendants...
- en cas de vente du bien au conjoint, aux descendants... du propriétaire, achetant pour leur propre compte et à condition qu'il n'y ait pas revendu dans les deux ans ;
- en cas de vente à une administration publique ou une personne de droit public, à des fins d'intérêt général ou d'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- en cas de vente aux personnes devenues propriétaires en vertu d'une succession ou

déjà propriétaires au moment de la conclusion du bail à ferme ou devenus propriétaires durant le bail à ferme sans que le locataire n'exerce son droit de préemption, - lorsque le bien a fait l'objet d'une promesse de vente antérieure à la mise en place du bail entre les mêmes parties, - si le locataire a déjà donné congé, - si le locataire possède déjà des terres représentant une superficie supérieure à 3 fois la SMI arrêtée par le schéma directeur départemental (la loi d'avenir projeté de supprimer la SMI, ce seul sera redéfini), - si le bien est vendu comme terrain à bâtir ou terrain industriel dans les hypothèses prévues par la loi, - si, préalablement à la vente, le propriétaire expose des motifs justes et sérieux devant le juge.

**ICER** Service juridique - Cerfrance Finistère  
contact@advia.fr

## Jeu-concours

→ Remise du lot La buvette gagné sur le Space

Thomas Simon du Gaec de Kerascot à Plouarzel (29) avait déposé son bulletin de participation au jeu dans une urne Réussir pendant son passage sur le Space. Après tirage au sort, il est devenu l'heureux gagnant d'un superbe abreuvoir "La buvette". Celui-ci lui a été remis par Tony Philippe, inspecteur régional La buvette lors d'une rencontre à l'Espace Emeraude de Milizac. Cet abreuvoir automatique, le GV150, est un bac en inox avec châssis réversible d'une contenance de 66 litres avec un débit de 72 litres minute. Il est également équipé d'un système de vidange qui permet de le vider sans se mouiller les mains. La société La Buvette est le spécialiste de l'abreuvement pour les grands animaux d'élevage. Elle fabrique ses produits en France avec un savoir faire reconnu depuis plus de 75 ans. La proximité de son réseau de distribution lui permet d'être proche de ses clients et ainsi d'assurer un service et un conseil de grande qualité.



De gauche à droite Tony Philippe, inspecteur régional La Buvette, Thomas Simon, gagnant du concours Réussir, Pascal Castrec et Laurent Abgrail de l'Espace Emeraude à Milizac.

**PENSEZ-VOUS QUE VOTRE HABITATION SOIT BIEN PROTÉGÉE ?**

# 1 CAMBRIOLAGE TOUTES LES 2 MINUTES !

**Groupama**  
Toujours là pour moi.

**BEISER** environnement  
N°1 de la vente directe sans intermédiaire et en plus LA LIVRAISON EST GRATUITE\*!

**LE N°1 DE LA VENTE DIRECTE SANS INTERMÉDIAIRE ET EN PLUS LA LIVRAISON EST GRATUITE\*!**

**PAYEZ EN 11 FOIS À 0%\*\*!**  
CONTACTEZ-NOUS!

[www.beiser.fr](http://www.beiser.fr)

<p><b>LOCAL PHYTOSANITAIRE</b> ISOLE* 10 ET 2,12 m</p> <p><b>SECURITE+</b></p> <p><b>PROMO -15%</b></p> <p>Avec garantie de 20 ans et en version "non-traité"</p>	<p><b>NOUVEAU</b> BALAI POUSSIEUR GALVANISÉ 2,50 m - HAUT DE GARAGE</p> <p><b>PROMO -15%</b></p> <p>STRUCTURE 100% GALVANISÉE</p>	<p><b>NOUVEAU</b> COULOIR DE CONVENTION GALVANISÉ</p> <p><b>UNIQUE EN EUROPE</b></p> <p>6,50 m DE LONGUEUR</p>	<p><b>NOUVEAU</b> SILO POLYESTER EN KIT</p> <p>→ VIS À GRAIN EN ANGLE</p> <p>→ Silo de 4m à 11m</p> <p><b>PROMO -50%</b></p> <p><b>PROMO -20%</b></p> <p>Accumulateur à courant de 200 à 1000 litres</p>
<p><b>BAC DE TRAITEMENT BIOLOGIQUE 4 M</b></p> <p><b>PROMO -15%</b></p> <p><b>TRAITEMENT DES EFFLUENTS PHYTO-SANITAIRES</b></p> <p>→ Entre 100 et 200 m<sup>3</sup> de traitement possible</p>	<p><b>STATION RECUPERATION D'EAU DE PLUIE À ENTERER DE 5 000 L À 100 000 L</b></p> <p><b>PROMO -20%</b></p> <p>RECUPEREZ L'EAU DE PLUIE ELLE EST SECURITE!</p> <p>→ Simple pose</p> <p>→ Avec filtration de 5 microns</p> <p>→ Pompe intégrée en inox</p>	<p><b>NOUVEAU</b> GROUPE PEUCHE 1,80 m - 2,20 m - 2,50 m</p> <p><b>PROMO -20%</b></p> <p>POUR TELESCOPIQUE ET CHARGEUR</p>	<p><b>STATION ADOTE NN DOUBLE PAROI TOUTE L'ETABLEE</b></p> <p><b>ADOTE</b></p> <p><b>PROMO -10%</b></p> <p>→ Qualité garantie</p> <p>→ Qualité garantie</p> <p>→ Qualité garantie</p>

**QUAND JE VEUX FAIRE DES AFFAIRES, J'APPELLE BEISER!**

Coût alimentaire / Lundi 28 avril 2014

Menu	Lieu	Quantité d'herbe pâturée par vache (kg de MS)	Coût alimentaire des vaches traitées (€/1000 litres)	Dont coût des concentrés et minéraux (€/1000 litres)	Lait livré par vache traitée (litres)
Mais toute l'année	Yvignac-la-Tour (22)	10	29	15	28,3
	Trévarez - 15 ares (29)	10	38	16	21,7
	St Sauveur des Landes (35)	8	46	18	21,0
	Kérel (56)	12	48	35	28,3
	<b>Moyenne</b>	<b>10</b>	<b>40</b>	<b>21</b>	<b>24,8</b>
70 jours de pâturage seul	Visseiche (35)	16	4	0	22,8
	St Malo des Trois Fontaines (56)	16	24	20	27,1
	<b>Moyenne</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>24,9</b>
100 jours de pâturage seul et plus	Le Foei (22)	12	38	25	24,5
	Plancoët (22)	15	13	0	20,7
	Plounérin (22)	10	40	25	25,0
	St Michel-en-Grève (22)	13	18	0	22,3
	Saint-Divy (29)	14	11	0	26,7
	Kernevel (29)	17	43	30	26,3
	Plougonven (29)	9	20	5	24,2
	Trévarez - 40 ares (29)	16	22	13	23,7
	Bruz (35)	16	14	0	26,5
	Montauban de Bretagne (35)	15	3	0	20,0
	Gourin (56)	14	2	0	20,1
	Landévant (56)	16	1	0	23,3
	Questembert (56)	11	19	0	21,6
<b>Moyenne</b>	<b>13</b>	<b>19</b>	<b>8</b>	<b>23,5</b>	
<b>Moyenne générale</b>		<b>13</b>	<b>23</b>	<b>11</b>	<b>23,9</b>

23 € de coût alimentaire pour 24 litres de lait produits

En cette fin-avril, le coût alimentaire des vaches laitières est en moyenne de 23 €/1 000 litres de lait dans les exploitations de l'Observatoire des fourrages. Il se répartit entre 12 € pour les fourrages et 11 € pour les concentrés. Par rapport à l'an passé à la même époque, il est inférieur de 38 €/1 000 l ! La part d'herbe sensiblement plus importante explique ce bon résultat !

Une ration avec 13 kg de MS d'herbe pratiquement sans concentré

La part d'herbe pâturée représente en moyenne 13 kg de MS/VL/jour : c'est 2 fois plus que l'année dernière à la même époque. Cette part d'herbe varie cependant de 8 à 16 kg selon les systèmes, le coût alimentaire le plus élevé se retrouvant dans le groupe "Mais toute l'année", où le maïs représente encore 6 kg de MS par vache. Au total, 10 exploitations ont fermé le silo de maïs qui ne représente plus en moyenne que 2,7 kg de MS dans la ration. 9 exploitations ne distribuent plus de concentré : elles se situent principalement dans le groupe des "100 jours de pâturage et plus". La complémentarité de la ration pour produire 24 litres de lait est de 0,8 kg d'aliment, dont seulement 0,2 kg de correcteur azoté, ce qui est logique compte tenu de la part d'herbe dans la ration.

Profitez des conditions actuelles pour produire un lait au moindre coût

Actuellement l'herbe est d'excellente valeur, au moins 1UFL, 130 g de PDIN et 110 g de PDIE. C'est la période idéale pour tirer parti de sa qualité et avoir un coût alimentaire avantageux. Dès que l'herbe dépasse la moitié de la ration, le correcteur azoté n'est plus nécessaire, l'herbe apportant

suffisamment d'azote pour équilibrer le fourrage complémentaire. Le concentré de production n'est pas non plus nécessaire. Son efficacité est faible : au maximum 1 kg de lait par kg de concentré apporté. Le rapport PDI/UFL de l'herbe permet une bonne expression du potentiel des animaux. Au pâturage sans concentré, une vache de potentiel laitier de 30-35 kg de lait/jour peut en produire environ 27-30 kg avec une bonne herbe (1 UFL, 0,95 UE/L). Le météo prévoyant le maintien d'un temps doux avec peu ou pas de précipitations, les conditions sont donc idéales pour une bonne efficacité du pâturage avec une espérance de bonne croissance de l'herbe.

Economisez aussi le minéral

L'herbe est riche en calcium et en phosphore, d'autant plus si la prairie contient des légumineuses. Lorsque la ration se compose d'une herbe de qualité en plat unique, le minéral peut être supprimé au pâturage pendant 2 mois. Cette impasse, si elle ne se prolonge pas au-delà de 2 mois, sera sans conséquence sur les besoins en oligo-éléments, pas plus que sur la santé et la reproduction. Du côté des vitamines, les besoins sont largement couverts pendant la période de pâturage. Dans le cas de pâturage à base de RGA pur, un apport de 50 g de maël peut se révéler nécessaire pour couvrir les besoins en calcium.

Gérard Loq - Tél. 02 96 79 21 63  
Jean-Marc Seuret - Tél. 02 96 79 21 63

Pages spéciales  
Côtes d'Armor

- 18/ L'agriculture bretonne recrutée
- 19/ L'en Avant : à un match de la victoire
- 20/ Développer l'achat alimentaire local
- 21.22/ Agenda & annonces légales

Hélène Bonneau  
h.bonneau@terra.fr  
Tél. 02 94 79 22 97  
Rédaction

Session chambre : un programme chargé

La chambre d'agriculture était réunie en session ce mardi. Economie et environnement étaient au programme. Si la totalité des motions a été adoptée, pour certaines à l'unanimité, des débats autour de la Pac et de la mixité de l'agriculture biologique ont divisé les élus.



La cinquantaine d'élus de la chambre d'agriculture présente a adopté l'ensemble des motions présentées par le bureau. Ainsi, l'ensemble des délibérations concernant le budget de la gestion du personnel ont été adoptées.

La délibération économique scindée en deux

Alors que l'unanimité était au rendez-vous sur la partie conjoncture générale de la motion économique, la question de la mixité de l'agriculture bio a divisé l'assemblée. Ainsi, tous les élus "s'alarment sur la situation de la filière volaille, due à la fin des restitutions et insistent sur l'urgence à agir". En ce sens, ils "demandent à la région Bretagne un plan de soutien à la réorientation de la filière export, et exigent de l'Etat une attention particulière à éviter toute nouvelle charge non productive". L'assemblée a également souligné "la croissance des importations de certaines viandes d'origine étrangère et s'inquiètent des nouveaux accords UE-USA". La Pac était aussi au programme. La possibilité de réviser la Pac à mi-parcours a été demandée dans la délibération, notamment sur la question de "protection du revenu des producteurs au vu de la volatilité des prix" en place aux USA via le Farmbill. Par ailleurs, adoptée avec deux abstentions, la motion sur la Pac fait un focus sur les aides du

> Olivier Allain salue l'initiative des OIEE (groupement d'intérêt économique et environnemental) dans la loi d'avenir qu'il considère comme un levier de développement, mais prévient que "la labellisation devra être possible pour tous et ne soit pas politisée".

1<sup>er</sup> pilier pour les veaux de boucherie sans terre (conversion au moins partielle des DPU spéciaux en DPB) et pour les vaches allaitantes (une moindre dégressivité au delà de 40 vaches financée notamment par l'introduction d'un taux d'herbe de 20 % sur la SAU). Une dernière proposition contestée par une partie des élus tel Georges Galardon qui note "que les petits élevages seront exclus de cette aide". Un choix assumé par le président qui estime "que les éleveurs spécialisés doivent être plus aidés que ceux qui font aussi des céréales". Par ailleurs, la délibération évoque l'inquiétude des élus sur "la volonté d'interdiction de mixité sur une même exploitation, risquant de conduire à l'exclusion du label bio". Ainsi, ils demandent "le retrait du projet de l'obligation de conversion de l'intégralité de l'exploitation, notamment pour des productions différentes". Les représentants de la Confédération paysanne se sont abstenus sur le sujet. Jean-Marc Thomas, secrétaire général explique que "nous n'avons pas de position arrêtée, le débat est encore

interne à notre organisation qui s'interroge sur l'image que cela renvoie sur l'agriculture biologique".

Loi d'avenir et biodiversité

C'est à l'unanimité qu'a été votée la délibération sur la loi d'avenir. Ainsi, les élus demandent que "l'installation soit un premier objectif prioritaire du contrôle des structures", même si pour Cécile Nicolas, "il ne doit pas être absolu". De plus, l'assemblée souhaite alerter les pouvoirs publics sur "les possibilités de dérivées aux clauses environnementales dans les beaux ruraux qui amènerait à des différences de traitements injustifiées selon que l'exploitant soit locataire ou propriétaire". Le thème de la biodiversité a également été abordé. Les élus constatent une "augmentation des préjudices dus aux espèces protégées". Ils estiment, à l'instar de Danièle Even faire preuve d'une "attitude volontariste sur le sujet. Cependant, à l'heure de la simplification administrative, il ne faut pas multiplier les plans de sauvegarde".

Hélène Bonneau

## L'Agriculture bretonne recrute !

C'est ce message fort que veulent faire passer l'ensemble des partenaires de l'emploi et de la formation à Terralies.

Chaque année, ce ne sont pas moins de 1300 nouveaux actifs que la profession agricole doit recruter en Bretagne pour renouveler les générations actuelles. Pour disposer de suffisamment de femmes et d'hommes capables de développer la production agricole en Bretagne dans des conditions performantes d'exercice de leur métier, il faut former et qualifier 450 personnes supplémentaires chaque année.

### Un espace dédié à l'emploi en agriculture à Terralies

Sur un espace Point Emploi Formation, les acteurs de l'emploi et de la formation agricole feront découvrir la diversité des métiers de la production agricole, les perspectives d'emploi dans ce secteur et la richesse des filières de formation implantées dans le département. Entre 50 et 100 offres d'emploi à pourvoir seront disponibles sur le stand. 30 minutes de vidéos filmées au cœur des entreprises mettront en image le quotidien de 10 témoins (salariés et employeurs). Les salariés y évoqueront leur parcours de formation et professionnel et évoqueront par leurs gestes professionnels la richesse des métiers de notre secteur. Venir sur l'espace Point Emploi Formation sera une opportunité pour tous de concrétiser ses

> Visuel utilisé pour inciter les personnes non issues du milieu agricole à se lancer vers une formation diplômante.



démarches : jeunes préparant leur orientation, demandeurs d'emploi motivés et actifs en recherche d'un nouveau métier.

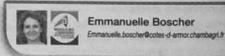
### Lancement d'un numéro unique Point Emploi Formation

La 13<sup>e</sup> édition du salon Terralies sera l'occasion du lancement du nouveau Point Emploi Formation en agriculture, un service qui s'adressera à tous les publics en recherche d'emploi afin de les accompagner dans leur démarche, de les orienter et de leur permettre d'aller à la rencontre de professionnels. Doté d'un tout nouveau numéro unique, le point Emploi Formation facilitera

chaque initiative pour découvrir les métiers de l'agriculture et s'affichera à partir du 26 mai 2014 comme incontournable dans toute démarche vers l'emploi en agriculture.

### INFO

Les employeurs sont invités à communiquer leurs offres d'emplois via la bourse de l'emploi de L'AEF 22 (aef22@aef22.fr) pour mettre en avant lors de Terralies les emplois que propose notre secteur.



Emmanuelle Boscher  
Emmanuelle.boscher@coates-darmor.chambagri.fr

## Sébastien Rouault : "Un nouveau Point Emploi Formation pour mieux répondre à la réalité du terrain"

Sébastien Rouault, agriculteur sur la commune de La Ferrière, élu à la Chambre d'agriculture et en charge du dossier de l'emploi et de la formation en agriculture en est persuadé, "le collectif est une force !" C'est pourquoi l'ensemble des partenaires de l'emploi et de la formation du département s'unissent et s'engagent avec le lancement officiel du nouveau Point Emploi Formation en agriculture lors des Terralies 2014.

### → "L'agriculture bretonne recrute !", cela reste une préoccupation pour la profession ?

Oui, nos entreprises doivent rester efficaces et nous devons accompagner les chefs d'entreprises dans la conduite de leurs exploitations. Pour répondre aux besoins de formation et de main d'œuvre, les partenaires de l'emploi travaillent en synergie. Avec la mise en place du nouveau Point Emploi Formation, nous allons pouvoir mieux répondre à la réalité du terrain, adapter les compétences entre l'offre en main d'œuvre disponible localement et celle recherchée par les employeurs.

### → Pourquoi une inauguration du nouveau Point Emploi Formation lors des Terralies ?

Le salon Terralies accueille différents publics de tous âges, agricole, non agricole et para-agricole. Notre objectif est de communiquer sur les possibilités d'orientation et d'emploi en agriculture auprès de tous les publics, ceci est donc une opportunité. Nous pourrions toucher aussi bien les personnes en recherche d'emploi, les scolaires, les actifs... Nous pourrions répondre aux besoins de formation, de perfectionnement, de réorientation... L'ensemble de la profession sera présente ce qui permettra à chacun de pouvoir venir échanger et s'informer.



## L'En avant : à un match de la victoire !

À la veille de la finale de la coupe de France, les supporters se préparent à soutenir leur équipe. Franck Coatrieux, Pervert partisan de Guingamp, livre sa passion du foot et de l'équipe costarmoricaine.



"Petit, mon père m'emmenait au Roudourou pour voir les matchs d'En avant, maintenant c'est moi qui emmène mon fils voir l'équipe au stade de France pour la finale de la Coupe", raconte Franck Coatrieux, agriculteur à Bourbric (22). Et ce n'est pas peu fier que Mathis, sept ans, qui porte le maillot du joueur guingampais du même nom, s'appête à aller supporter son équipe favorite à Paris.

### Une passion de toujours

Franck Coatrieux est ce que l'on appelle un "mordu" de football. Il a commencé à jouer au ballon rond en débutant et ce jusqu'à l'équipe sénior. Une constance que l'on retrouve dans son soutien à l'équipe de Guingamp. "En 1997, j'étais au Stade de France pour soutenir l'équipe alors qu'en 2009 nous avions regardé le match à la télé, Mathis était ses deux ans. Cette année, lors du match contre Monaco j'ai promis à mon fils que si l'équipe gagnait on allait à Paris". Il était donc essentiel d'avoir les places pour la finale ! Depuis, les pronostics vont bon train entre le père et le fils. Alors que Franck imagine une victoire de Guingamp 2-1 en prolongation, Mathis prévoit 1-0 pour l'équipe d'En avant.

> C'est le papa de Franck Coatrieux qui assurera son remplacement sur l'exploitation. "Une chance que mes poulaillers soient vides cette semaine là, mon père va se charger des vaches allaitantes et des veaux de boucherie", précise l'éleveur.

Ce n'est plus les bonnets rouges qui vont monter à Paris mais les maillots rouges

Pourtant si la victoire est attendue "le plus important c'est le maintien en ligue 1", prévient le supporter.

### Une équipe accessible

"Le budget de l'équipe est le plus faible de L1, la pression est la plus forte pour les Rennais", estime l'agriculteur. Et d'ajouter : "gagner la coupe serait un beau message". A Guingamp c'est toute la ville qui a été redécouverte aux couleurs de l'équipe, les commerçants ont également lancé une tombola pour gagner des maillots. "Ici, les joueurs ne sont pas des personnalités... on peut les croiser quand ils font leurs courses, personne ne les embête. Parfois, Lionel Mathis emmène son fils jouer aux boules et chacun peut jouer contre eux", soutient Franck Coatrieux. Et d'expliquer : "si on nous appelle les paysans c'est bien parce que nous sommes à la campagne".

### Une victoire bretonne

Si le supporter de toujours espère une victoire guingampaise, ce sera "de toute façon une victoire bretonne, et ça c'est bien !", estime t-il. "Ca veut dire que une équipe de la région jouera la coupe d'Europe et

le trophée des champions en Chine, début août contre le PSG probablement". L'agriculteur a tout de même un bon pressentiment pour son équipe de cœur : "notre victoire contre Valenciennes nous a fait du bien. C'est important de gagner un match avant une finale de coupe, ça donne de la motivation aux joueurs". Et de prévenir : "de plus, l'équipe d'En avant fait souvent de bons résultats contre les grosses équipes. Même si nous ne sommes pas favoris on peut gagner !".

Héliane Bonneau



## Des places vendues en temps record

Plus de 20 000 places étaient disponibles à la vente à la billetterie de l'En avant. Une règle : les abonnés sont prioritaires dans la limite de deux places par personnes. Toutes les places sont parties en quelques jours. "Nous avons nos billets et la possibilité de partir en car. Armés de drapeaux, maillots et écharpes, l'ambiance va être bonne", prédit Franck Coatrieux.

## Développer l'achat alimentaire local

**Quel développement pour l'achat alimentaire local dans la commande publique ? C'était le sujet abordé lors d'une rencontre sur les filières alimentaires de proximité en présence des différentes coopératives, entreprises et organisations professionnelles costarmoricaines, jeudi 17 avril à la chambre d'agriculture des Côtes d'Armor.**

Associer filières courtes et filières longues pour approvisionner la demande locale, et notamment la restauration collective. Voilà l'enjeu exprimé régulièrement par la profession agricole et qui trouve toute sa pertinence lorsque l'on regarde, à plus d'un titre, le contexte actuel.

**Une demande croissante de local**  
Contexte économique où on ne peut se satisfaire d'entendre que 87% de la volaille standard consommée en restauration hors domicile en France est importée (étude ITAVI, 2013). Contexte de défiance générale où 1 français sur 2 dit ne plus vraiment savoir de quoi se composent les produits alimentaires qu'il consomme (étude IPSOS, 2014). A contrario, les politiques publiques n'ont jamais été autant favorables au local : Grenelle de l'environnement, Programme National de l'alimentation, article 53 du Code des Marchés Publics, etc. Aujourd'hui, des outils juridiques existent afin de faciliter l'entrée de produits locaux, notamment dans la restauration collective.

**Des coopératives et entreprises locales mobilisées**  
Plusieurs témoignages ont jalonné la rencontre dans le but de mieux cerner l'achat



Les agriculteurs et les cuisiniers lors du repas local au restaurant d'entreprise de la Maison de l'agriculture.

local et les possibilités pour les acteurs économiques locaux de pénétrer ce marché ou de s'y développer. Danièle Le Verre et Camille Guerin, co-responsables du groupement des commandes publiques des Côtes d'Armor ont décrit le fonctionnement de leur structure et le système des marchés publics, tout en concédant que "le budget alimentaire était contraint". Bernadette Loisel a évoqué la structuration de "Coops d'ici", association qui regroupe cinq coopératives bretonnaises dans le but de répondre collectivement aux appels d'offre. Enfin, Jean-François Le Liard, agriculteur en circuits courts à Lanfains sous la marque commerciale "Le Craulois" a fait part de son expérience et de son approche vers la restauration collective : adaptabilité des produits, conditionnement, logistique. Plusieurs coopératives, entreprises et organisations professionnelles du département étaient présentes (Cooper!, Le Guessant, Laita, UCPT, LDC, Les Fermiers d'Argoat, le porc Opale), exprimant son positionnement vis-à-vis de ce marché mais également ses attentes.

### Aller plus loin que des actions ponctuelles

A l'issue de la rencontre, plusieurs pistes de travail doivent maintenant guider les différents acteurs, qu'ils soient économiques, institutionnels ou consulaires. Cela concerne notamment une meilleure communication sur la provenance locale des produits en restauration collective (restaurants municipaux, collèges, lycées) permettant de porter à la connaissance des enfants et parents ce qui existe déjà. Secondement, il apparaît nécessaire d'utiliser l'ensemble des leviers juridiques possibles pour placer au mieux l'offre locale. Enfin, la sensibilisation des (nouveaux) élus municipaux sur l'importance de l'achat local est une des clés de réussite à ne pas négliger. Il revêt des aspects qui dépassent, et de loin, les simples enjeux agricoles et agroalimentaires.

### On relocalise !

La société de restauration Ansamble, l'association Arima (qui gère le restaurant d'entreprise), et la chambre d'agriculture ont organisé conjointement un repas à partir des produits de sept agriculteurs et un artisan : porc de Trégomeur, légumes et poire de Planguenoual, tomate de Glomel, farine d'Yvias, miel de Cohiniac, ... A la fin du repas, les convives pouvaient échanger avec les agriculteurs présents et éventuellement, faire leurs achats. L'occasion de renouer le contact entre producteurs et consommateurs !

 **Mathieu Gaillet**  
Mathieu.gaillet@ccaa-cotes-d-armor.chambagri.fr



Reunion sur les filières alimentaires de proximité.

## en bref

### La vaccination : pour une protection à vie

La MSA d'Armorique se mobilise cette année encore pour inciter le plus grand nombre de personnes à la vaccination. Son objectif est d'aider ses assurés à mieux comprendre les bénéfices individuels et collectifs de la vaccination parce qu'elle reste le seul moyen pour se protéger efficacement et durablement contre les maladies infectieuses. Aujourd'hui encore de nombreuses épidémies persistent notamment en raison d'une couverture vaccinale insuffisante chez les adolescents et les jeunes adultes. Face au phénomène de rappels de vaccination oubliés, ou de vaccinations qui n'existaient pas pendant l'enfance, la MSA d'Armorique invite chacun à faire le point sur ses vaccinations et à les mettre à jour si nécessaire. Même si certaines maladies sont devenues plus rares, les microbes qui en sont responsables circulent toujours. Tenir à jour ses vaccins est indispensable pour se protéger soi-même mais aussi l'ensemble de la population.

### Rougeole et méningite, des risques majeurs

La vaccination contre la méningite est une priorité en Bretagne où il existe un risque deux fois et demi plus élevé qu'ailleurs de contracter ce virus. Pourtant seulement un jeune de 20 à 24 ans sur dix est vacciné. Par ailleurs, si l'épidémie de rougeole constatée depuis plusieurs années est en recul dans notre région, il est néanmoins important de maintenir la vigilance dans la lutte contre cette maladie.

### En ce moment. Expo photo

L'exposition photographique "Scènes de vie : Éleveurs et animaux du territoire" est visible au Site du Botrai à Saint-Trimoël du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2014.

Ici, le choix est de présenter le lien entre les éleveurs et leurs animaux, un travail au quotidien... Au total 7 éleveurs ont été choisis et 5 photos par élevage ont été retenues pour illustrer le travail soit 35 photos, prises par Sacha Drouart

Le site du Botrai est une ancienne ferme pédagogique en activité depuis 17 ans rachetée par Lamballe Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ce site de 9 ha se compose d'un parc animalier de 6 ha (animaux du territoire : cochon, cheval, lapin, âne, poule, chèvre, mouton...). Il accueille de nombreux visiteurs pour transmettre le savoir-faire lié aux animaux et permettre un contact avec les animaux du territoire. En plus de sa dimension pédagogique, les élus communautaires souhaitent faire de cet espace, un lieu où l'on parle de l'agriculture et de l'environnement du territoire.  
Plus d'informations sur [www.lamballecommunaute-tourisme.com](http://www.lamballecommunaute-tourisme.com)



Sacha Drouart

### Journée technique Gab

Le Gab 22 organise une journée Démonstration de désherbage des céréales (le binage des céréales permet-il de mieux maîtriser le salissement ?) le 6 mai prochain.

Au programme de la journée une démonstration de binage avec une bineuse autoguidée tractée (de marque agristructure, 3 m, guidage par tracé sur une parcelle d'orge de printemps.

Infos pratiques : Mardi 6 mai à 14h au Gaec Quinrouët à Pléneuf Val André  
Cette démonstration se déroule dans le cadre d'une série de visites autour du binage des céréales.

Pour s'inscrire, contactez Régis Le Moine : 06 52 75 26 68 ou [rlemoine@agrobio-bretagne.org](mailto:rlemoine@agrobio-bretagne.org).

### Erratum

La journée "Agronomie pour Elles", organisée par la chambre d'agriculture prévue au 13 mai est repoussée au 24 juin.



terralies.com

# découvrez

## l'agriculture d'aujourd'hui

23, 24 et 25 mai

TERRALIES SAINT-BRIEUC PARC EXPO BRÉZILLET

**ATYPIVO CONCEPTION**  
SARL au capital de 2500 euros  
9 rue du maréchal Joffre,  
22520 BINIC  
78885426 R.C.S. Saint-Brieuc  
Par décision du Gérant en date du 25 avril 2014 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 3 ALLEE DU PUIS  
JULIEN, 22590 PORDIC à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014

**MODIFICATION D'EARL**  
**EXPLOITATION AGRICOLE**  
**A RESPONSABILITE LIMITEE**  
**DU CLEZIO**  
Société civile particulière  
au capital de 42 000 euros  
"Le Cizio" - 22480 SAINT THELO  
R.C.S. SAINT-BRIEUC 423 632 066

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22/04/2014 a décidé des modifications suivantes à compter du 28/04/2014  
Cessation des fonctions de gérant de M<sup>LE</sup> THERIEN Monique  
Nomination de monsieur FRABOULET Eric, demeurant à Le Cizio - 22480 SAINT THELO en qualité de gérant.

**AVIS DE MODIFICATIONS**  
**LES GRENIERS DU TREDOR**  
Société à responsabilité limitée au capital de 39 000 euros  
Siège social : Rue du Ouhic  
22500 PAMPOL

RCS SAINT BRIEUC 521 628 743  
Aux termes d'une délibération en date du 03 février 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LES GRENIERS DU TREDOR a décidé : d'étendre l'objet social aux activités de vente par correspondance, notamment grâce à Internet, et de vendre sur les marchés, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, de transférer le siège social de Rue du Ouhic, 22500 PAMPOL, au 19, rue Anatole le Bras 22710 PENVEN à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.  
Pour avis la Gérance.

**CREATION E.A.R.L.**  
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/04/2014, il a été constitué une exploitation agricole à responsabilité limitée justifiant la publicité des mentions suivantes :

Dénomination sociale : EARL Serge ADAM  
Forme : Société Civile régie par la loi n° 85-687 du 11 juillet 1985  
Objet : activité agricole  
Siège social :  
4, le Tertre - 22980 LANGUEDAS  
Capital social : 7600 euros  
Apport en nature : consistant en 40 mètres carrés  
Gérant : M. ADAM Serge demeurant à 4, le Tertre - 22980 LANGUEDAS immatriculation : R.C.S. de SAINT-MALO  
Agrément des co-associés de parts à l'unanimité de l'Assemblée Générale Extraordinaire.  
La Gérance.

**Pour vos annonces légales**  
**E.mail : legae.bretagne@reussir.fr**  
**Tél. 02 9746 22 68 - Fax. 02 97 46 22 88**

**GROUPEMENT AGRICOLE**  
**D'EXPLOITATION**  
EN COMMUN RECONNU LE DANTEC  
Société civile particulière  
au capital de 15 000 euros  
2 rue Saint-Jean - 22010 PLEUBIAN  
R.C.S. SAINT-BRIEUC 488 116 492

**AVIS DE DISSOLUTION**  
L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22/04/2014 a décidé la dissolution anticipée du groupement à effet du 30/04/2014. M. LE DANTEC Emile, demeurant à Lancoët - 22740 PLEU-NEUR GAUTIER a été désigné comme liquidateur. Il dispose des pouvoirs les plus étendus pour mener à bien la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à 2 rue Saint-Jean - 22010 PLEUBIAN. Lieu de dépôt des pièces : Tribunal de Commerce de SAINT-BRIEUC.

**SOCIETE CIVILE LAITIERE**  
**LA SOUCHE AUX PREVOIT**  
Société civile particulière  
R.C.S. de SAINT MALO 513 869 578

**AVIS DE DISSOLUTION**  
L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31/03/2014 a décidé la dissolution anticipée de la société à effet du 31/03/2014. M. LENOIR Laurent demeurant à la Souche - 22940 PLENEF JUDON a été désigné comme liquidateur. Il dispose des pouvoirs les plus étendus pour mener à bien la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à la Souche - 22940 PLENEF JUDON.  
Lieu de dépôt des pièces : Tribunal de Commerce de SAINT MALO.

**CHANGEMENT DE GERANT**  
Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2014 de la société MARINA, Société à responsabilité limitée au capital de 37 622,45 euros, siège social : Plage du Coz Porz, 22730 TREGASTEL, R.C.S. SAINT-BRIEUC n°40 414 833, il a été décidé de nommer Julien DALIN, 1, Croix'n Biban - 22560 PLEUMEUR BOUDU en qualité de gérant associé à compter du jour de ladite Assemblée, sans limitation de durée en remplacement de Morgane LEMEUR démissionnaire.  
Pour avis.

**DISSOLUTION ANTICIPÉE**  
**SARL CALVARY**  
Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 7500 euros  
Siège social :  
Poul Ar Fretz 22220 TREDARZEC  
RCS SAINT BRIEUC 524 089 372

L'associé unique a décidé, le 31 mars 2014, la dissolution de la société. Madame Sylvie FOURCADE demeurant Poul Ar Fretz - 22220 TREDARZEC a été désignée comme liquidateur et dispose des pouvoirs les plus étendus pour mener à bien la liquidation. Correspondances et notifications à adresser Poul Ar Fretz - 22220 TREDARZEC. Lieu de dépôt des pièces : RCS SAINT BRIEUC.  
La Gérance.

Rectificatif à l'annonce parue le 18 avril 2014  
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08/04/2014 à effet du 07/05/2014, il a été constitué une exploitation agricole à responsabilité limitée justifiant la publicité des mentions suivantes :  
Dénomination sociale : EARL DE LEVRON  
Forme : Société Civile régie par la loi n° 85-687 du 11 juillet 1985  
Objet : activité agricole  
Siège social : La Bande - 22120 HILLON  
Durée 99 ans  
Capital social : 7 500 euros  
Apport en numéraire : 7 500 euros  
M. CABARET Pascal demeurant à 7 rue du Val Houtail - 29405 COSTMELIN immatriculation : R.C.S. de SAINT-BRIEUC  
Agrément des co-associés de parts à l'unanimité de l'Assemblée Générale Extraordinaire.  
Le Gérant.

**GROUPEMENT AGRICOLE**  
**D'EXPLOITATION**  
EN COMMUN RECONNU BOZMEVI  
Société civile particulière en liquidation  
au capital de 7 500 euros  
R.C.S. de SAINT BRIEUC 353 071 533

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**  
M. BURLEOT Guy, demeurant au Bourc 22460 ALLINEUC - 22460 ALLINEUC agissant en qualité de liquidateur, déclare que la liquidation du GAEC dont le siège social est AM publie dans ce même journal le 21/02/2014, a été clôturée le 31/01/2014, suivant décision de l'assemblée unique après approbation du compte définitif.

**EXPLOITATION AGRICOLE**  
**A RESPONSABILITE LIMITEE**  
**DE GUERBEUC**  
Société civile particulière en liquidation  
au capital de 14 000 euros  
Guernémeur - 22800 LOUPEAC  
R.C.S. de SAINT BRIEUC 435 144 241

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**  
M. JEGG Jean-Yves, liquidateur, déclare que la liquidation de l'EARL, dont la dissolution a été publiée dans ce même journal le 20/12/2013 a été clôturée le 31/12/2013 suivant décision de l'assemblée unique.  
Dépôt des actes auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-BRIEUC.  
Le liquidateur.

**INSERTION CONSTITUTIVE**  
Suivant acte sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> avril 2014, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :  
DÉNOMINATION SOCIALE : SARL SAUCO  
CAPITAL : 8 000 euros  
SIEGE SOCIAL : Ar Genkez 22140 BEGARZ  
OBJET : Activités porcine  
DURÉE : 99 ans  
GERANTS : Madame LE GAC Louvette demeurant Ar Genkez 22140 BEGARZ.  
La société sera immatriculée au RCS de SAINT BRIEUC.  
La Gérance.

**CREATION GAEC**  
Le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun reconnu VOLAILLES DU FREMUR dont le siège social est Gesbarges 22650 PLOUBALIV' a été reconnu le 27/03/2014 et sera immatriculé au Tribunal de Commerce de SAINT MALO.

**TRANSFORMATION D'EARL EN SCEA**  
**EXPLOITATION AGRICOLE**  
**A RESPONSABILITE LIMITEE**  
**DE COAT AR PONT TY GLAS**

Société civile particulière au capital social de 10 000 euros  
Coat Ar Pont Ty Glas - 22160 CARNOET  
R.C.S. de SAINT BRIEUC 429 893 407  
L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/04/2014 a décidé des modifications statutaires suivantes à effet du 01/04/2014 :  
Nomination de M<sup>ME</sup> FOLLEZOU Marianne demeurant 1, Place de la Mairie - 22160 CARNOET en qualité de gérante  
Augmentation du capital social à 10 500 euros par apport en numéraire  
Transformation de l'EARL en SCEA motivant la publication des mentions suivantes :  
Dénomination : Société Civile d'Exploitation Agricole de COAT AR PONT TY GLAS  
Forme : Société Civile régie par les articles 1832 à 1870-1° du code civil  
Agrément des co-associés de parts à l'unanimité de l'Assemblée Générale Extraordinaire.  
La Gérance.

**MODIFICATION D'EARL**  
**EXPLOITATION AGRICOLE**  
**A RESPONSABILITE LIMITEE BUAN**  
Société civile particulière  
au capital de 38 000 euros  
Kergaren - 22800 PLOUEC DU TREUX  
R.C.S. SAINT BRIEUC 425 098 211

Les Assemblées Générales Extraordinaires en date du 22/04/2014 ont décidé des modifications suivantes à compter du 01/04/2014 :  
Cessation des fonctions de gérant de M. BUAN Jean François  
Nomination de M. HUON Gilles demeurant 1, rue des Genêts - PLOUEC DU TREUX en qualité de gérant  
Changement de dénomination en EARL DE KERDONAN  
Prorogation de la durée de 20 ans, la société est donc effective jusqu'au 08 mai 2066.  
Le Gérant.

**LOTUS**  
SAS au capital de 3000 euros  
8 impasse des chèvres,  
22600 LOUPEAC  
309518231 R.C.S. Saint-Brieuc  
Par décision de l'AGE en date du 14 avril 2014 les Associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 14 avril 2014, nommée en qualité de liquidateur Madame Géraldine Le Mercier, 8 impasse des chèvres, 22600 LOUPEAC et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société.  
Mention en sera faite au RCS de SAINT-BRIEUC.

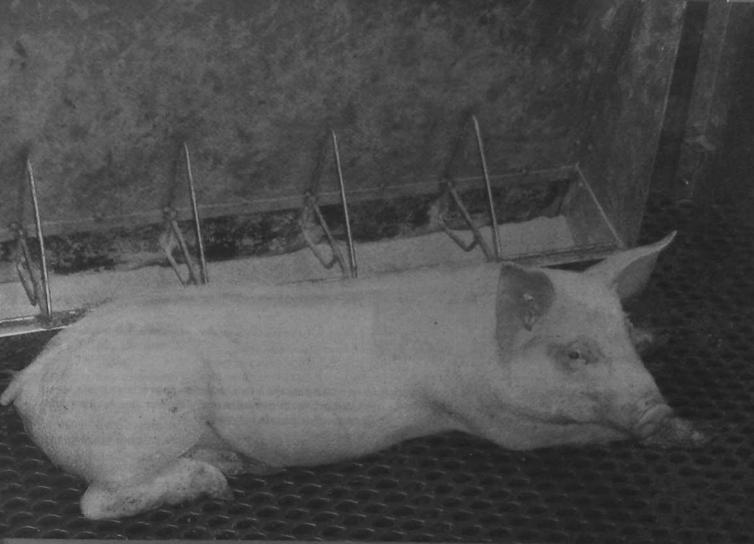
**AVIS DE CONSTITUTION, COURTOY**  
Société civile immobilière  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : 15, rue de la Vallée,  
22180 PLEFREN

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PLEFREN du 03 mars 2014, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme sociale : Société civile immobilière  
Dénomination sociale : COURTOY  
Siège social : 15, rue de la Vallée, 22180 PLEFREN  
Objet social : l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ;  
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.  
Gérance : Monsieur Nicolas COURTOY, et Madame Marie COURTOY, demeurant ensemble à : rue Claude BERNARD, 22180 PLEFREN  
Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément, requis dans tous les cas des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.  
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SAINT BRIEUC.  
La Gérance.

**SCEA Y LE GOFF**  
**SOCIÉTÉ CIVILE D'EXPLOITATION**  
**AGRICOLE**  
Au capital de 30 000 euros  
Siège social : Kerfich  
22110 KERGRIST MOELOU  
RCS SAINT BRIEUC 317 758 038  
Aux termes de délibérations en date du 25 mars 2014, le capital social a été augmenté d'une somme de 7 500 euros, pour être porté à 37 500 euros.

**GROUPEMENT AGRICOLE**  
**D'EXPLOITATION**  
EN COMMUN RECONNU GAEC  
**DE LA VILLE GOURID**  
Société civile particulière  
au capital de 120 000 euros  
Siège social : La Ville Gourio  
22400 PLANGUENOUAL  
RCS SAINT BRIEUC 317 325 717

En date du 1<sup>er</sup> mars 2014, l'assemblée a décidé de transformer le GAEC en EARL avec changement de dénomination sociale et réduction du capital social motivant la publication des mentions suivantes :  
Dénomination sociale : EARL DE LA VILLE GOURIO  
Forme : EARL  
Capital social : 16 800 euros  
Siège social : La Ville Gourio 22400 PLANGUENOUAL  
Objet : L'exploitation de biens agricoles  
Durée : 99, est donc effective jusqu'au 31 août 2026.  
La Gérance.



## L'alimentation de précision en élevage porcin

Optimiser l'aliment, première charge en production porcine, relève de la simple logique économique mais pas seulement. Il y a aussi des bénéfices environnementaux à adapter l'alimentation au plus juste des besoins des animaux : moins de rejets d'azote, de phosphore, d'émissions d'ammoniac... Les équipements existants en élevage, qui ne sont pas toujours utilisés à la hauteur de leur potentiel selon le chercheur Jean-Yves Doumad, permettent déjà d'aller assez loin dans l'alimentation de précision. Sans compter sur les nouvelles technologies qui s'offrent aujourd'hui aux éleveurs. Ce dossier en décrit un exemple mis en place à la station de Guernevez : l'alimentation individualisée de la truie en maternité. Les Formulateurs d'aliments évoluent aussi en permanence, en fonction des avancées scientifiques et de la connaissance des matières premières, pour optimiser les contraintes de phosphore et de niveaux d'acides aminés. Dans ce dossier témoignent enfin un éleveur-PaPéur qui formule suivant la protéine idéale, un élément qui, tout comme le niveau énergétique, est un critère de choix de l'aliment pour optimiser les performances des animaux.

**Coordination du dossier**  
Hervé Roy  
(Chambre d'agriculture de Bretagne)

**Rédaction**  
• Chambres d'agriculture de Bretagne : Hervé Roy  
• Terra : Paul Jegat, Chantal Pape, Audrey Dibet

L'ALIMENTATION DE PRÉCISION SELON JEAN-YVES DOURMAD

"Mieux adapter les apports aux besoins des animaux dans le temps et prendre en compte la variabilité entre les animaux"



Jean-Yves Dourmad

Chercheur à l'Inra

Chercheur à l'Inra, Jean-Yves Dourmad est spécialiste de l'alimentation en production porcine. Il explique ici les intérêts à terme du développement de systèmes d'alimentation de précision. L'aspect économique rejoint l'aspect environnemental.

→ Pourquoi parler d'alimentation de précision en production porcine. Quels sont les intérêts à travailler dans cette voie ?

Jean-Yves Dourmad. Il faut avoir à l'esprit que le coût alimentaire est le premier poste de charges en élevage porcin et donc chercher à le réduire, en diminuant le coût de l'aliment et/ou en améliorant les performances des animaux, relève de la simple logique. Ce faisant, il n'y a pas qu'un intérêt économique à envisager l'alimentation de précision, l'aspect environnemental est également présent. En alimentant de manière plus précise les animaux, on va réduire les apports en excès, ce qui rejoint la dimension économique. Moins de protéines et moins de minéraux, c'est un coût alimentaire moins élevé et des rejets moins importants. Azote, émission d'ammoniac et de protoxyde d'azote, phosphore, tout cela est proportionnel aux rejets. Globalement, le fait d'adapter de manière plus précise l'alimentation aux besoins des animaux permet de réduire le coût et permet d'améliorer l'efficacité d'utilisation des nutriments et de réduire les rejets. Mais, cela n'est pas tout à fait nouveau, on peut parler d'un processus continu d'amélioration. Lorsqu'on passe d'une alimentation unique à une alimentation biphase, on est déjà dans un processus d'alimentation de précision, on adapte de manière plus précise les apports à l'évolution du besoin. Lorsque l'on fait de l'alimentation multiphase en mélangeant plusieurs aliments ou que l'on fait des transitions entre les aliments, on est aussi dans ce processus d'alimentation de précision. Dans cette démarche d'alimentation de précision, il y a en fait deux notions complémentaires, il y a la question de la précision des apports en fonction de l'évolution du besoin dans le temps, on sait bien que les besoins relatifs en minéraux, en acides aminés ou en vitamines diminuent au cours du temps, et des différences existent entre truies en gestation et en lactation. Et on essaie de coller le mieux possible au besoin de la population qu'on nourrit en prenant en compte l'évolution du besoin au cours du temps. C'est une première démarche qui est importante. Mais il y a une deuxième démarche qui va plus loin, qui consiste à adapter les apports alimentaires au besoin de chaque individu ou d'un groupe d'individus homogène. Pour le moment, c'est encore difficile de raisonner à l'échelle de l'individu, sauf peut-être pour les reproducteurs qui peuvent être alimentés individuellement pendant la lactation et dans certains systèmes (DAC) pour la gestation.

→ Le passage à l'alimentation de précision implique-t-il des pratiques nouvelles pour l'éleveur, des équipements nouveaux dans le bâtiment ?

J.Y.D. On a déjà des dispositifs automatiques qui permettent d'alimenter des animaux ou des cases d'animaux de manière spécifique, avec les machines à soupe par exemple ou les Dac, qui permettent de faire le lien entre une case ou un individu et des apports alimentaires. On peut donc moduler les apports en fonction du temps et du stade d'engraissement. Les équipements existants permettent d'aller assez loin dans l'alimentation de précision. Ceci étant, ils ne sont pas toujours utilisés aujourd'hui à hauteur de leur potentiel. On peut aussi être amené dans certains cas à aller vers des équipements nouveaux, si par exemple on veut pouvoir distribuer des alimentations de type multiphase. Là, il faudra être équipé pour stocker, préparer les mélanges. Même si ces matériels existent déjà, on n'a pas forcément les règles de décision adéquates pour mettre en œuvre ces pratiques ; on peut par exemple disposer d'un système d'alimentation qui va permettre de mélanger deux aliments et de distribuer ce mélange dans une case spécifique. Mais on ne saura pas dans quelle proportion utiliser ces aliments. Il y a toute une base de connaissances à mobiliser. L'alimentation de précision fait donc partie d'un processus continu d'évolution, on est dans une démarche où l'on cherche à mieux adapter les apports aux besoins des animaux dans le temps et prendre en compte la variabilité entre les animaux. Si on raisonne en terme de perspectives pour l'avenir, on pourrait aller beaucoup plus loin. Au stade expérimental, il existe des dispositifs qui permettent de connaître la réponse des animaux pratiquement en temps réel en termes de performances et d'adapter l'apport à chaque animal. Une équipe canadienne en relation avec des collègues espagnols a beaucoup travaillé sur cette approche, en développant des alimentateurs automatiques qui sont même équipés d'un dispositif de pesée. Les données recueillies informent sur la croissance de l'animal et son potentiel. Ce qui permet d'adapter l'apport à ce potentiel. On se situe bien dans une prospective, mais on finira par y arriver compte tenu des marges de progrès possibles, en terme économique et en terme environnemental. Ceci demandera aussi une identification individuelle des animaux, ce qui n'est pas encore le cas.

Propos recueillis par Paul Jegat

Formuler à la Ferme au plus près des besoins



→ Formuler suivant le concept de la protéine idéale permet à Jean-Lou Le Gall de vendre 27,3 porcs par truie et par an.

En chiffres

- 600 truies
- 140 hectares
- 5 salariés
- 27,3 porcs vendus/truies/an
- Fabrication de 5 000 t d'aliment à partir d'un noyau 30% pour l'aliment 1<sup>er</sup> âge et de complexes oligo vitaminiques introduits à 1% pour tous les autres aliments

Depuis plusieurs années, Jean-Lou Le Gall, éleveur ou Cloître Pleyben, formule tous ses aliments suivant le concept de la protéine idéale. Cela implique de s'investir dans la Formulation et ainsi d'optimiser les performances des animaux et la rentabilité de la fabrique d'aliment. Et de réduire les rejets.

tophane et valine). Il faut être précis pour le respect de la formule et pour le coût. Le tryptophane vaut actuellement 12 000 euros la tonne, et son prix a bien baissé ces derniers temps ! De même, j'ai deux mélanges. La première, de petit volume, sert à préparer mes "prémix", des mélanges de produits en petites quantités, jusqu'à 300 grammes par tonne. La seconde mélange ces "prémix" aux matières premières introduites en plus grandes proportions.

En 2007, adopter un cahier des charges Label Rouge sans OGM m'a obligé à penser toute ma fabrication d'aliment. Le tourteau de soja non OGM coûtait à l'époque 20 €/tonne de plus qu'un tourteau de soja OGM, c'est 100 euros aujourd'hui. Et pour mon dossier Installation Classée, le BRS (Bilan réel simplifié) montrait bien l'intérêt de formuler selon la protéine idéale.

→ Une diversité de sources protéiques

J'avais conçu ma fabrique d'aliment afin de pouvoir stocker jusqu'à quatre sources de protéines différentes car c'est une des bases de la formulation suivant la protéine idéale. Chaque tourteau a ses spécificités en matière d'acides aminés. Je me suis également équipé de systèmes de pesée fiables puisque j'incorpore les cinq aminés industriels disponibles actuellement sur le marché (lysine, méthionine, thréonine, tryptophane et valine).

→ Se former et être en veille permanente

Pour en arriver là, il m'a fallu me former à la formulation par le biais de l'association Airfap, de mon groupe. Je fais moi-même mes formules sur le logiciel Poralim de l'Ilip accessible gratuitement en ligne. Formuler nécessite de se tenir en veille permanente sur les évolutions scientifiques, de participer à des réunions techniques, de se tenir à l'affût de toute nouvelle évolution. Pour juger de l'intérêt de l'achat d'une matière première, j'utilise aussi le logiciel Evapig de l'Inra qui me sert de matrices pour mes matières premières. Je me suis aussi formé à l'achat des matières premières à terme, même si je ne le pratique plus aujourd'hui. Mais cela me sert toujours à mieux suivre les évolutions du marché de la protéine. Je reçois par contre tous les jours des cotations matières premières de

différentes sources, ce qui me permet d'être réactif. Et en formulant moi-même, je suis plus conscient de l'intérêt économique de telle ou telle matière première en fonction de ses caractéristiques. Je connais mieux le prix à partir duquel l'acheter, ou ne plus l'acheter, ou la remplacer et par quelle autre matière première et à quel prix. Je m'appuie pour cela sur la lettre mensuelle de l'Ilip qui me permet aussi d'analyser différentes bases de formulation et de vérifier, voir actualiser, mes formules. Ma fabrique a été mise en place en 2005 et j'arrive aujourd'hui à un coût de fabrication de 15 euros par tonne, en y incluant une part du coût du salarié qui en est responsable. Quant à mon coût matière première, il a été pour 2013 de 235 euros la tonne, sachant que je fabrique tous mes aliments soit 5 000 tonnes par an. L'indice de consommation sevrage-vente de l'année 2013 a été de 2,47 pour un indice global de 2,71\* (moyenne Bretagne 2013 : 2,56).

Propos recueillis par Hervé Roy

→ Exemple de Formules actuellement en place

COMPOSITION (%)	CROISSANCE	
	53	50
Mais	6	/
Orge	6	12
Blé	3	12
Triticale	9	6
Tourteau de cotza	5	6
Tourteau de tournesol HP	/	3
Tourteau de tournesol	4,4	/
Tourteau de soja	10	8
Autres matières premières	3,6	3
Acides aminés et minéraux		
<b>VALEURS ALIMENTAIRES</b>		
Matières azotées totales (g/kg)	151,0	136,5
Energie nette (en méga joules EN)	9,91	9,79
Lysine digestible (en méga joules EN)	0,9	0,76
Coût matières premières 2014	211,14	183,62

## Ne pas confondre acides aminés et matière azotée

Recourir aux acides aminés de synthèse permet d'équilibrer de façon précise les apports nutritionnels aux besoins des porcs en formulant au plus près de la protéine idéale. Ainsi, les performances sont-elles maintenues voire améliorées, aussi bien pour les critères de croissance, d'indice de consommation et de plus-value, avec des carcasses semblables entre les deux sexes.

→ Performances zootechniques des deux régimes mis en comparaison

	Standard = Témoin			Protéine idéale		
	Castrats	Femelles	Tous	Castrats	Femelles	Tous
Poids entrée (kg)	27,0	25,8	26,4	25,9	27,3	26,6
Poids froid (kg)	86,8	88,3	87,6	87,7	89,3	88,5
GMQ standard (g/l)	905	914	909	924	920	922
Indice de consommation	2,44			2,38		
TMP (%)	60,6	60,4	60,5	61,2	60,9	61,1
Plus-value (c €/kg)	16,0	16,4	16,2	17,2	17,3	17,2

> Aucune différence statistique n'existe entre les deux régimes, même si la plus-value et le TMP du régime Protéine idéale sont légèrement supérieurs. Le TMP est même identique entre sexes !

Par rapport au régime standard, les porcs du régime protéine idéale ont consommé 9 % de protéines en moins et rejeté 15 % d'azote en moins.

Les plans d'alimentation étaient identiques pour les deux lots, avec des plafonds de 2,5 kg. Quels que soient les critères zootechniques ou de qualité des carcasses observés, les deux régimes aboutissent aux mêmes résultats. Les porcs du régime protéine idéale sont plus maigres et plus musclés. Les consommations moyennes journalières sont identiques (2,18 kg) et les indices de consommation proches, en faveur du régime respectant la protéine idéale. Par rapport au régime standard, les porcs du régime protéine idéale ont consommé 9 % de protéines en moins et rejeté 15 % d'azote

en moins. Leur coût alimentaire a été de 3 % inférieur malgré une conjoncture matières premières défavorable durant l'essai avec du tourteau de soja cher (mars 2013). L'aliment croissance coûtait 1 € de moins la tonne, l'aliment finition 3 € de moins.

Hervé Roy



**La prévention, pour des productions saines et sûres**

- Désinsectisation
- Désinfection
- Désaupisation
- Rainurage des bétons glissants
- Traitement de l'eau

**f arago**

02 96 01 37 96   02 98 95 97 16   02 23 48 25 00   02 97 61 80 80

voilà votre expert en hygiène

## Pas si facile de bien formuler un aliment

Pour Thierry Solignac, responsable nutrition porcine à Triskalia, la formulation d'un aliment porc repose sur un tryptique en évolution permanente : connaissance des matières premières, et optimisation des contraintes (énergie-phosphore et niveaux des acides aminés). Une veille permanente pour évoluer au fur et à mesure des avancées scientifiques.



La priorité pour formuler un aliment, c'est de bien connaître ses matières premières et leurs caractéristiques. Cela repose évidemment sur un travail répété tous les ans suite aux récoltes, mais aussi et surtout sur un travail de fond et de longue haleine. Cerner les caractéristiques endogènes de chacune de nos matières premières est la priorité. L'infraisieur en ligne (analyse de toutes les matières premières) est un outil intéressant, plus performant qu'un plan de contrôle classique. Notre firme service, la CCPA, nous épaula ensuite continuellement sur l'exploitation de ces analyses et leurs valorisations en formulation.

Les acides aminés

Alors que, par exemple, les Allemands continuent de formuler sur des taux minimum de protéines, en France, le raisonnement sur les acides aminés digestibles est la règle surtout avec l'évolution du prix du tourteau de soja ces dernières années. Les acides aminés sont un sujet en perpétuelle évolution puisque de plus en plus d'acides aminés industriels sont disponibles sur le marché (lysine, méthionine, thréonine, tryptophane et valine). Evidemment, le concept de protéine idéale est appliqué pour ces cinq acides aminés mais nous l'appliquons aussi le plus possible pour les autres (leucine, isoleucine...). Le recours à ces acides aminés permet d'avoir des garde-fous sur des aliments dont les taux de protéines sont réduits.

Formuler un aliment nécessite la prise en compte simultanée de nombreux facteurs tant économiques bien sûr qu'environnementaux ou zootechniques. C'est toujours une équation avec de nombreuses inconnues que l'on cherche à rendre de moins en moins inconnue par une veille scientifique constante.

Propos recueillis Hervé Roy

Une priorité, le phosphore

Outre les acides aminés dont je parlerai plus loin, le phosphore doit être un axe fort de la formulation. Et ce d'autant plus qu'actuellement, dans le Corpien, ce qui est le plus bloquant est bien le phosphore. Passer de la notion de phosphore total à celle de phosphore digestible ne suffit pas, il faut y inclure le phosphore d'origine endogène. Sur ce sujet, il est d'ailleurs difficile d'appliquer un même ratio à l'ensemble des matières premières car elles ne se comportent pas toutes de la même façon. Le phosphore d'un blé n'est pas le phosphore d'un triticale ni d'une orga. De plus pour le phosphore, nous avons vu apparaître sur le marché depuis déjà de nombreuses années plusieurs générations de phytases qui permettent d'en accroître la disponibilité. Leur usage augmente la valorisation du phosphore par l'animal ce qui réduit donc les rejets tout en limitant l'apport de phosphate bicalcique ou



# A la maternité du futur de Guernevez, Fini le gaspillage !

La conception de la maternité du futur, à la station expérimentale de Guernevez (29), a été l'occasion de mettre en place une alimentation de précision pour les truies. Le point avec Hervé Roy, du pôle porc des chambres d'agriculture de Bretagne.

Ici, chaque truie reçoit l'aliment dont elle a besoin

L'agriculture de demain se fera avec moins. Moins de foncier, moins d'engrais, moins de phytos et de médicaments... et moins de gaspillage. C'est ce qui a poussé la station expérimentale de Guernevez à tester l'alimentation de précision dans sa maternité du futur, inaugurée il y a tout juste un mois. "Ici, chaque truie reçoit l'aliment dont elle a besoin", explique Hervé Roy, du pôle porc des chambres d'agriculture de Bretagne. Deux chaînes permettent, en effet, de distribuer d'abord un aliment gestante puis un aliment allaitante dès que la truie a mis bas. "Il suffit de pousser un clapet au niveau de chaque alimentateur".

**Des mini-doses**  
Installé par Asserva, Maternéo permet de définir jusqu'à quatre plages horaires pour distribuer l'aliment et autant pour l'eau. "Ici, nous avons fait le choix de deux distributions par jour d'aliment avec un peu d'eau et de deux repas d'eau", détaille Hervé Roy. Des mini-doses de 100 g d'aliment sont délivrées à chaque fois, et renouvelées aussitôt que deux sondes, présentes au fond de l'auge, sont découvertes, jusqu'à une quantité définie par la courbe d'alimentation. "Cela évite les refus. Et d'avoir à vider manuellement les auges". Et si, en fin de plage horaire, une truie n'a pas consommé la quantité prévue, un voyant rouge s'allume au-dessus de sa case, prévenant le porcher. "A lui de voir s'il y a un problème. Ou si elle avait juste moins faim".

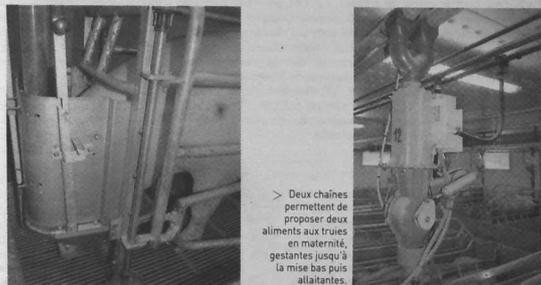
**18° ou 22°**  
A la maternité du futur de Guernevez, les 24 truies sont répar-

ties en deux salles. L'une est équipée de nids pour les porcelets, ce qui permet de régler le chauffage à 18°, température idéale pour les truies. Dans l'autre, sans nids, la température doit atteindre 22° pour le confort des porcelets. "On va pouvoir mesurer si les truies consomment plus d'aliment et ont plus de lait dans la salle à 18° puisque, théoriquement, quand elles ont trop chaud, elles mangent moins".

**Deux ans d'essais**  
"En maternité, entre les cochettes et les multipares, celles qui ont peu ou beaucoup de porcelets, les montées de lait difficiles ou non, l'appétit des truies est très compliqué à gérer. Leur proposer un libre-

service devrait être un vrai plus", estime Hervé Roy. Si la maternité du futur a déjà vu passer trois bandes de truies, il faudra cependant attendre deux bonnes années avant de pouvoir en tirer les premiers enseignements. "Nous allons suivre les truies, l'évolution de leur état corporel, du poids de leur portée... pour mesurer l'influence de cette alimentation de précision". Et chiffrer les économies réalisées ! Si quelques essais ont déjà été mis en place en maternité chez des éleveurs, l'alimentation de précision devrait aussi, à moyen terme, être développée en engraissement.

Chantal Page



Deux chaînes permettent de proposer deux aliments aux truies en maternité, gestantes jusqu'à la mise bas puis allaitantes.

Les truies recevant deux repas d'eau par jour, seuls les porcelets disposent d'un abreuvoir. Une façon de limiter le gaspillage, certaines truies passant la journée à jouer avec l'eau.

Les deux capteurs situés au fond de l'auge vont détecter qu'elle est vide et déclencher la distribution d'une mini-dose de 100 g d'aliment et d'un peu d'eau.

## RÉPERTOIRE DÉPART-INSTALLATION (RDI) Offres d'exploitation et candidatures

Le répertoire, animé par les services Océans des chambres d'agriculture dans le cadre de leur mission de service public, favorise la transmission des exploitations agricoles en mettant en relation les agriculteurs cédants et les candidats à l'installation. Le tableau, sous réserve de progrès en matière d'exploitation, de foncier et/ou d'associés, aux agriculteurs sans successeur ou recherchant un associé.

Tout le détail des offres sur [www.rdi.installation.com](http://www.rdi.installation.com)

Contacts : Lucie HABERT (02 96 79 22 66) - lucie.habert@cotas-darmor.chambagri.fr

**Côtes d'Armor**

**02967210038 ENTRE CORLAY ET ROSTREVEN**  
A vendre poulailler de 1500 m<sup>2</sup>, bon état. Précédemment exploité en dinde repro 14000 (dinde) puis en élevage canards (1500 places autorisées, augmentation de la production possible). Investissements à prévoir.

**02967210039 PAYS DU CENTRE OUEST BRETAGNE**  
Exploitation laitière de 242 000 l de référence laitière. Stabulation pour 80 VL, aire paillée de 2004. 70 ha dont 50 ha à la vente (19 ha autour stabulation) - atelier de 22 taureaux par an.

**02967210040 PAYS DE SAINT BRIEUC**  
Exploitation laitière de 400 200 litres. 54 ha de SAU, terres groupées (3/4 accessibles aux animaux). Stabulation logettes, mise aux normes réalisée. Exploitation en bon état et fonctionnelle. Stage de purgation possible.

**02967210041 EN CENTRE BRETAGNE**  
Exploitation laitière BIO disposant de 245 000 litres et 33 Ha Système herbage bio en place. Cuma intégré sur le secteur. Idéale pour une installation avec objectif de mettre en place de la transformation et de la vente directe (secteur dynamique le permettant).

**02967210042 PAYS DU CENTRE BRETAGNE**  
Exploitation en lait et porcs à l'engrais de 37 ha de SAU, terres de bonne qualité et groupées, 270 000 l et 510 places de porcs en 145. Aux normes. Possibilité maison d'habitation sur site.

**02967210043 REGION DE LAMBALLE**  
Exploitation porcine pour une installation. 9 ha de SAU. 336 TNE présentes, 1080 places d'engraisement. Station de traitement d'azote. Possibilité de développement.

Contacts : Finistère Nord - Anthony FROGER (02 98 38 97 67) - Finistère Sud - Sylvie FICHE (02 98 52 49 82)

**0298389769 CANTON DE SAINT THÉOGNÉC**  
Exploitation laitière de 357 000 l et 81 ha de SAU dont 20 ha accessibles sur les 38 ha groupés dans un rayon de 2 km autour du site. Tot de 40 ha groupés à 3 km et Tot de 5,5 ha à 5 km. Location de tout le foncier, vente des bâtiments, du matériel, du cheptel et des stocks. Pas de maison à reprendre. Disponible en 2015.

**0298389770 CENTRE OUEST FINISTÈRE**  
Exploitation laitière de 310 000 L pour projet d'installation avec rapatriement sur site extérieur. Location jusqu'à 82 ha de SAU, vente des bâtiments, du matériel, du cheptel et des stocks. Pas de maison à reprendre. Disponible en 2014.

**0298389789 COMMUNE DE CAST**  
Exploitation lait et porc disponible en 2014 - 54 ha SAU - 314 000 L - 340 places d'engraisement. Vente 22 ha de foncier + bâtiment porcs - Location des bâtiments laitiers - Vente cheptel laitier et matériel. Pas de maison d'habitation à reprendre. Convient pour un projet d'installation avec rapatriement sur site extérieur.

Contacts : Héloïse AMOURIAUX (02 23 48 29 82) / Ille et Vilaine sud - Michéline AUBERT (02 23 48 29 80)

**0298389790 PÉRIPHÉRIE SUD RENNES**  
Exploitation laitière recherche associé en plus ou en regroupement - 65 ha - 360 000 L - 420 pl porcs sur paille - Stage de parrainage souhaité.

**0298389791 RENNES SUD-OUEST**  
Exploitation laitière recherche repreneur - 70 ha, 285 000 L - Vente bâtiment matériel cheptel. Location foncier. Habitation à 100 m. Ouvert à toute proposition. Dispo.

**0298389792 20 KM RENNES AXE RENNES - PARIS**  
Exploitation maraichère horticole - 5,5 ha - 4 tunnels froids, 2 serres anti-gel - Réserve d'eau - installation d'irrigation. Vente directe marché et ferme. Le tout en vente. Fin 2015.

**0298389793 RENNES EST AXE RENNES PARIS**  
Exploitation laitière recherche associé en remplacement suite à départ en retraite - 490 000 L - 59 ha - Rachat de parts sociales - Libre Fin 2014.

**0298389794 AXE RENNES - ANGERS**  
Atelier de transformation laitière recherche repreneur - location du laboratoire et du bâtiment de stockage - Vente du matériel de transformation et de livraison - Idéal pour éleveur souhaitant diversifier son activité.

**0298389795 VITRE OUEST**  
Exploitation laitière recherche associé éleveur en remplacement départ retraite couple, Gaec 4 associés - 700 000 L sur 94 Ha - modernisée et fonctionnelle - Habitation disponible - Phase de parrainage souhaitée dès que possible - Libre 31/12/2014 au plus tôt.

**Morbihan**

**02972465916 RÉGION PLOUAY**  
Vergier pommes à couteau - Reprise individuelle ou asso avec exploitant en place

**02972465918 RÉGION PLOUAY**  
Vente bâtiment avicole 1200 m<sup>2</sup> avec Hangar 200 m<sup>2</sup>.

**02972465919 RÉGION PLOUAY**  
Vente bâtiment avicole 1000 m<sup>2</sup> Louisiane

**02972465920 RÉGION VANNES**  
Cause retraite d'un associé, JA recherche candidat installation pour continuer le GAEC (100 ha - 480 000 L)

**02972465921 RÉGION VANNES/AURAY**  
Exploitation laitière 40 ha - 270 000 L - Vente des bâtiments agricoles et location du foncier - Cheptel et matériel disponible

**02972465922 RÉGION VANNES**  
Bâtiment Dinde Repro TBE sur site isolé - prod annuelle 700 000 œufs. Contrat assuré. Bonne rentabilité.

**02972465923 CANTON DE LA GADILLIC OU LA COMMUNE DE RUFFIAC**  
Souhaite reprendre de la terre avec ou sans quota.

**02972465924 PROCHE DE JOSSELIN**  
Exploitation maraichage à céder.

**02972465925 RÉGION MALESTROIT**  
Poulailler 750 m<sup>2</sup> à vendre.

**02972465926 CANTON DE BAUD**  
Vente élevage canicole 600 cages mères - Travaux importants en 2007 suite à la transformation du bâtiment. Achat ou location possible d'1 habitation à proximité.

**02972465927 CANTON ST JEAN BRIEVELAY**  
Exploitation porcine (130 truies NE partiel) à céder, vente des bâtiments. Possibilité de vente ou location de 50 ha.

**02972465928 RÉGION PONTIVY**  
Vente d'un élevage canicole (644 cages mères) avec la possibilité projet de vente directe ou autres productions. Site indépendant.

**02972465929 CANTON LOMÈNE**  
Vente d'un hangar agricole de 700 m<sup>2</sup> environ avec 3 silos, fesse et fumière. Possibilité de stockage ou logement génisses (eau sur le site).

**02972465930 RÉGION PONTIVY**  
Vente élevage porcine 700 truies naisseur en partie incendié (reconstruction à prévoir). Possibilité de naisseur collectif. Prix intéressant. SAU - 65 ha en achat ou location. Habitation proche du site à vendre.





## Planter un RGI sous maïs

L'implantation d'un RGI sous maïs est une technique intéressante pour améliorer l'efficacité de la couverture hivernale des sols dans des rotations maïs-maïs. C'est une bonne alternative au semis de couvert ou au broyage de cannes après maïs, même si le développement du RGI garde selon les années un caractère aléatoire.

Le semis est à réaliser au stade 8-10 feuilles du maïs (fin juin-début juillet), quand la culture recouvre quasiment l'espace inter-rangs, pour éviter une levée trop précoce du RGI et une concurrence potentielle avec le maïs. Il est fait à l'épandeur à engrais, au semoir delimbe, ou avec un semoir spécifique

équipé de descentes, avec ou sans binage, à raison de 20-25kg/ha. La graine étant très légère, attention à éviter les jours venteux. Éviter également les périodes avec rosée, sinon la graine de RGI reste coller aux feuilles de maïs. Préférez un semis sous couvert de maïs associé au binage pour créer notamment



> Le RGI végète sous le maïs.

> Un semis de RGI en binant.

### → Semer à 8-10 Feuilles du maïs



> Jusqu'à 90 kg d'azote sont piégés par hectare. 30 à 50 % auront un arrière effet direct, le reste rentrant dans le pool de matière organique du sol, comme un fumier. (tests 2011 de la chambre d'agriculture des Côtes d'Armor sur la baie de la Fresnaye). Semer le couvert dans le maïs déjà implanté reste la technique la plus efficace pour diminuer le lessivage.



> Une action visible de la route.



> Pâturé ou fauché ? C'est comme vous voulez...

un bon contact sol-graine et favoriser l'infiltration de l'eau. Le maïs peut avoir 1 m voire 1,30 m de hauteur lors du semis. L'épandeur courbe les cannes, mais elles ne sont pas cassantes : le semis n'abîme pas le maïs.

### Sur la baie de la Fresnaye (22) : une expérience de plusieurs années

En juin 2013, 88 ha de RGI ont été implantés sous couvert de maïs sur le bassin versant de la baie de la Fresnaye. Cette surface représente 30 % des surfaces cultivées en maïs-maïs sur le territoire, en visant un objectif de 100 % dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes.

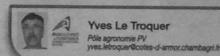
Des pesées\* ont été effectuées sur 3 parcelles, avec en moyenne 1,5 à 1,8 tonne de matière sèche (MS) valorisables en février 2014. En moyenne le RGI a capté 37 kg d'azote par hectare pendant l'hiver, avec un développement rapide dès la récolte du maïs. En effet sur une des parcelles, une mesure avait été réalisée le 6 novembre 2013 avec seulement 0,3 tMS pour 11 kg d'azote valorisé par hectare à cette date. Ces valeurs ne prennent en compte que l'azote contenu dans les feuilles auquel il faudrait ajouter celui de la masse racinaire.

### Sur la baie de St Brieuc (22) : un déploiement annoncé à grande échelle

Sur les 500 premières chartes individuelles algues vertes signées par les agriculteurs sur la baie de Saint Brieuc, les successions maïs-maïs sont présentes sur près de 200 exploitations, pour une surface de plus de 1 700 ha. Parmi elles, 90 exploitations se sont engagées soit en implantant un RGI dans le maïs (513 ha), soit en réduisant les surfaces de monoculture (36 ha).

Sur ce secteur, on a observé cette année avec les conditions sèches de l'été, et un semis jusqu'au 15 juillet (habituellement fin juin) lié au retard de développement des maïs, une levée du RGI très étalée, des RGI pas très développés à l'ensilage, mais qui en sortie d'hiver avaient un développement satisfaisant.

\* Action menée en partenariat avec la communauté de communes de Matignon.



### Les espèces à privilégier

- Le ray-grass italien ou hybride, plus résistants en conditions difficiles,
- Le RGI non alternatif qui est à privilégier, car plus lent au démarrage de végétation, avec peu de risque de concurrence avec le maïs, et pas de montée en graine dans les espaces découverts.

### Paroles d'agriculteurs

- Le semis est rapide et arrive à un moment où on a moins de contraintes autour des cultures qu'au semis d'automne.
- Même si le RGI a eu du mal à démarrer cette année, c'était toujours mieux que les couverts que j'ai semés derrière l'ensilage de maïs.
- C'est un piège à nitrates efficace.
- J'économise le broyage des cannes, donc de l'énergie.
- Conserver des surfaces en maïs-maïs me permet d'épandre mes effluents au printemps sur des terres portantes.
- C'est une production fourragère intéressante, que je valorise par pâturage tôt au printemps, pour économiser du maïs.
- J'avais prévu d'en faire 8 hectares dans le cadre de mon engagement algues vertes baie de Saint Brieuc, j'en ai fait finalement 15 ha.



> Après récolte

## Le vêlage précoce en bio : c'est possible !

Le développement de génisses laitières a été suivi pendant plus d'un an par le pôle herbivores des chambres d'agriculture de Bretagne, dans 12 exploitations biologiques bretonnes. Ce suivi montre que les génisses peuvent vêler à 24-26 mois, notamment dans les élevages biologiques en race Prim'Holstein.



> Les génisses, notamment dans les élevages biologiques en race Prim'Holstein, peuvent être inséminées dès 15 mois.

### Plus de 500 mesures de tour de poitrine réalisées

Le développement des génisses a été apprécié par l'intermédiaire du tour de poitrine. Cette mesure est réalisée à l'aide d'un ruban placé autour du thorax de l'animal.

515 mesures de tour de poitrine ont été réalisées entre janvier 2012 et avril 2013, sur 303 génisses, dans 12 élevages du réseau de référence "lait biologique". L'âge moyen au vêlage des génisses dans ces élevages est de 29 mois (BCEL, campagne 2012/2013). Plusieurs lots de génisses ont ainsi été suivis, à différents stades de leur élevage. Chaque génisse suivie a été mesurée entre 1 et 3 fois, à un âge compris entre 3 et 24 mois.

L'échantillon est composé de 5 races différentes : Prim'Holstein ou Pie Rouge (43 % - dans 9 élevages), Montbéliarde (22 % - dans 3 élevages), Normande (16 % - dans 5 élevages) et croisées (19 % - dans 5 élevages). Afin de vérifier si le développement des génisses est compatible avec un vêlage précoce, chaque mesure de tour de poitrine a été comparée aux courbes "objectif minimum" et "objectif maximum" pour un vêlage à 24-26 mois, qui dépendent de l'âge des animaux. Les courbes sont différentes selon la race (Prim'Holstein, Normande ou Montbéliarde). Pour les animaux croisés ou de race Pie Rouge, les tours de poitrine ont été comparés aux courbes disponibles en Prim'Holstein. Ces comparaisons ont permis de classer les mesures en 3 catégories : "inférieur aux objectifs", "dans l'intervalle objectif" et "supérieur aux objectifs".

### L'importance d'une phase 0-6 mois réussie

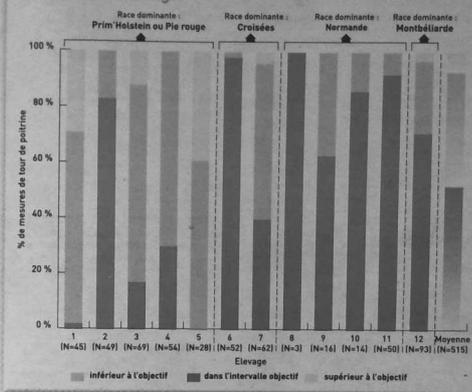
Parmi l'ensemble des animaux suivis, 160 génisses ont été mesurées plusieurs fois, avec au moins 3 mois d'écart entre 2 mesures. Le suivi de ces animaux montre que 77 % des génisses ont un développement stable dans le temps, c'est-à-dire qui reste dans la catégorie de départ ("inférieur à l'objectif", "dans l'intervalle objectif" ou "supérieur à l'objectif"). Cela illustre l'importance de bien maîtriser la phase 0-6 mois : un veau ayant un développement conforme aux recommandations à 6 mois, a plus de 75 % de chance d'avoir un développement compatible avec un vêlage précoce à 15 mois !

A l'inverse, 14 % des génisses ont un développement qui se dégrade dans le temps (passant par exemple d'un développement dans l'intervalle "objectif" à "inférieur aux objectifs") et seulement 9 % améliorent leur développement.

Le vêlage précoce des génisses laitières, vers 24-26 mois, constitue aujourd'hui un objectif technique et économique, raisonnable pour la plupart des exploitations bretonnes, même en agriculture biologique. Cependant, dans les élevages biologiques, l'âge moyen au vêlage est seulement de 30 mois, toutes races confondues (BCEL, campagne 2012/2013). Parmi les nombreux avantages déjà connus du vêlage précoce, avancer l'âge au vêlage des génisses pourrait être un levier pour renforcer l'autonomie fourragère des exploitations biologiques.

Une enquête, réalisée en 2010-2011 dans 10 élevages du réseau de référence "lait biologique", a montré qu'en moyenne, les pratiques d'élevage des génisses en bio étaient conformes aux recommandations et que le vêlage précoce pourrait être envisageable, sous réserve que le développement des génisses soit compatible avec une insémination vers 15 mois (lire aussi Terra - 7 octobre 2011). Cette nouvelle étude a donc pour objectif de vérifier que le développement des génisses en bio est compatible avec un vêlage précoce.

### → Comparaison du développement des génisses aux objectifs, en fonction des élevages



### 1 mesure sur 2 compatible avec un vêlage précoce

48 % des mesures de tour de poitrine réalisées sont compatibles avec un vêlage à 24-26 mois. Cependant, des écarts importants entre élevages ont été observés (voir

graphique) : selon les troupeaux, entre 0 et 100 % des génisses ont un développement compatible avec un vêlage précoce. 5 élevages sur 12 ont au moins 50 % de mesures compatibles avec un vêlage à 24-26 mois. Ces écarts s'expliquent par des objectifs d'âge au vêlage et des conduites différentes entre les exploitations. En effet, les élevages où il y a le plus de génisses ayant un bon développement sont ceux dont l'âge moyen au vêlage est le plus précoce (entre 26 et 29 mois).

Dans notre échantillon, les élevages, dont la race dominante est la Prim'Holstein ou la Pie Rouge, sont ceux qui ont le plus de génisses ayant un développement compatible avec un vêlage à 24-26 mois. Rappelons néanmoins que plusieurs études ont montré que le vêlage précoce en race Normande ou Montbéliarde était possible, à condition que la conduite permette aux génisses d'avoir le développement nécessaire à 15 mois.

### Peu de différences selon les phases d'élevage

Il y a peu de différences selon l'âge des génisses : 55 % des génisses ayant entre 3 et 7 mois lors de la mesure ont un dévelop-



### Et chez vous ?

Mesurez le tour de poitrine de vos génisses, ou pesez-les, afin d'évaluer leur développement. À 6 mois, l'objectif est d'atteindre un tour de poitrine de 130 à 134 cm, et pour une insémination à 15 mois, 169 à 173 cm, selon la race. Un logiciel sous Excel, permettant de calculer les objectifs en fonction de l'âge de vos génisses, est téléchargeable sur Synagri.com. Pour en savoir plus : guide "Réussir l'élevage des génisses laitières, de la naissance au vêlage" (2014), disponible auprès d'Anne Estebanez (02 96 79 21 63).

peut compatible avec un vêlage précoce, contre 48 % entre 13 et 20 mois. Aucune phase d'élevage ne semble donc pénaliser plus que d'autres le développement.

Avec les conduites actuelles, faire vêler les génisses à 24-26 mois est possible dans près de la moitié des élevages biologiques du réseau, notamment ceux en race Prim'Holstein ou Pie Rouge, sans aucune modification à faire, si ce n'est d'avancer le moment de l'insémination. Pour les autres, un réajustement des conduites, dès la phase 0-6 mois, sera nécessaire pour obtenir des développements conformes aux recommandations pour un vêlage précoce, et ainsi améliorer l'autonomie fourragère dans ces exploitations et optimiser le coût d'élevage des génisses.

Merci aux éleveurs du réseau d'avoir accepté de participer à cette étude et pour leur disponibilité.

Julien François  
Pôle Herbivores  
julien.francois@bretagne.chambagri.fr

## Elan

### REFOULEURS ÉLECTRONIQUES RADIO



Garantie 2 ans, sauf chute dans l'eau

Permettent d'éloigner toutes sortes d'animaux indésirables, notamment les sangliers dans le maïs et les cormorans dans les étangs. Effaroucheurs acoustiques, diffusant, toutes les 3 minutes environ, un programme radio, 10 secondes (voix et musiques, la diversité évite l'accoutumance) qui, par son effet surprise, provoque la peur des animaux. Portée de protection : 200 à 500 m.

**223€ TTC** FRANCO DE PORT  
REF. 18028

### CERBÈRE RE 005

- 1 émetteur radio • 1 platine électronique fonctionnant jour et nuit • 1 haut-parleur intérieur
- 1 haut-parleur extérieur livré avec 4 m de fil + 1 sangle nylon et 1 boucle autobloquante • 1 sangle de fixation en nylon avec boucle autobloquante permet une pose rapide.

Appareils constitués d'un boîtier étanche, livrés avec cordon d'alimentation secteur 220V - Fonctionnent aussi sur pile 6V, sur batterie 6V rechargeable, sur batterie 12V. (Non fournis)

01 49 84 94 28

### CERBÈRE RE 020

- 1 haut-parleur intérieur (1 x 8W) • 1 haut-parleur extérieur (1 x 8W) livré avec 4 m de fil + 1 sangle • 1 système électronique breveté • 1 émetteur radio GO/FM • 1 sangle de fixation imputrescible fournie

Pour ne pas gêner le voisinage et rester efficace, l'appareil possède aussi :

- 1 système de réglage : jour et nuit, ou jour ou nuit
- 1 potentiomètre (réglage du volume) + bouton test/puissance • 1 système de réglage du temps d'émission sonore • Poids : 3,5 kg.

**483€ TTC** FRANCO DE PORT  
REF. 18020

### CERBÈRE TURBO

Même type d'appareil que le RE 20 mais plus puissant

- appareil de radio plus puissant • livré avec 2 haut-parleurs extérieurs (2 x 15W) et 50 m de fil chacun.
- Fonctionne aussi sur batterie 12V (non fournie)

**642€ TTC** FRANCO DE PORT  
REF. 18025

### NOUVEAU !!! Encore plus efficaces

#### Les Cerbères équipés d'ampoules LEDS surpuissantes !

Les LedS émettent des éclairages clignotants visibles à plus de 1 000 mètres, durant les temps variables, des arrêts des émissions radio de l'appareil. Ces flashs lumineux déclenchent la peur chez l'animal, car assimilés à la présence de l'homme, (comme les phares des véhicules).

- Cerbère RE05 + LedS réf 18031 337 € TTC
- Cerbère RE20 + LedS réf 18032 596 € TTC
- Cerbère RE Turbo + LedS réf 18033 756 € TTC

### BON DE COMMANDE

à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN  
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3<sup>ème</sup> étage  
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14

01 49 84 94 28

N° REFERENCE	QUANTITE	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
18028		223,00	
18031		337,00	
18020		483,00	
18032		596,00	
18025		642,00	
18033		756,00	
TOTAL A PAYER € TTC - Franco de port			

SOCIÉTÉ : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Ville : \_\_\_\_\_  
 Code Postal : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Limitation sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.  
 Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Coen 388 308 637

## La Maison de l'Éleveur

08400 VOUZIERES

Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70

www.lamaisondeleveur.fr

### TÔLES LAQUÉES 1<sup>ER</sup> CHOIX



4 nervures c'est économique

- ▷ 4 nervures eps. 0,50 5<sup>€10</sup> le m<sup>2</sup>
- ▷ 4 nervures eps. 0,60 5<sup>€80</sup> le m<sup>2</sup>

5 nervures pour de résistance

- ▷ 5 nervures eps. 0,63 6<sup>€35</sup> le m<sup>2</sup>
- ▷ 5 nervures eps. 0,75 7<sup>€15</sup> le m<sup>2</sup>

pour + de 500 m<sup>2</sup>, remise de 0,20€/m<sup>2</sup>

\*Prix HT pour + de 200 m<sup>2</sup>  
 \*\*Offre soumise à conditions

## acm

Rue de la Louvière  
62 BIENVILLERS/BOIS

### VIS SANS FIN - FILET CONTINU

Moissonneuse, grain, désileuse, NEUF et RÉPARATION

DEMANDE DEVIS :  
www.acm-vis-archimede.com

T. 03 21 21 06 51  
e-mail : dominique.leclercq@acm-savary.fr

## J-8

pour découvrir la nouvelle minibatt +



**GODE** 02420 LE CATELET - 03 23 66 20 05  
www.gode.fr

## LA BOUTIQUE REUSSIR

à plus d'un titre

### DÉCOUVREZ LA LIBRAIRIE DU GROUPE REUSSIR



et de nombreux autres...

www.reussir-boutique.com

### PAILLE / FOURRAGE

Dépt. 72, vend gros quantité de paille en rouleau ou en big, foin de prairie + prestation transport.

Tél. 06 19 58 12 28

• A vendre fourrage paille, toute l'année, livraison assurée. Tél. 06.15.49.65.63 ou 02.43.81.93.73.

• A vendre foin et paille bonne qualité en bigs et rounds baliers. Tél. 06 08 82 45 99

### BOVINS

#### EURL PITHOIS Serge

Melesse (35)

achète BOVINS MAIGRES toutes races, bêtes boîteuses, etc.

Achat BROUARD toutes races paiement comptant

06 07 66 64 13

### BRAD OCCASION

#### PIÈCES TRACTEURS

Toutes marques

#### PIÈCES VALTRA

#### CHARIOTS TÉLESCOPIQUES

Moteurs et cabines

61350 MANTILLY  
Tél. 02 33 38 71 41  
Fax 02 33 30 14 08  
www.bradooccasion.com

### Stock important pièces

#### MB DEUTZ-FAHR

Série 30 - 40 - 56  
batteur, contre-batteur, TS, Tire-paille, secoueur, vis de coupe, arbre, fusée

Pièces occasion  
2680/3610/1620/4080

#### SALIN Agriculture Service

Tél : 02 43 03 97 76  
Fax : 02 43 03 97 37

### DÉCOUVREZ

## LA BOUTIQUE REUSSIR

à plus d'un titre

www.reussir-boutique.com

### QUESC REMORQUE

#### RETROUVEZ NOS OCCASIONS

SNMA - 02 33 60 42 22  
50540 ISIGNY-LE-DUAT

### CENTRE OCCASION GACÉEN

Pièces Agricoles Toutes Marques

Vente de matériel agricole neuf

Flexibles hydrauliques Climatisation

Récupération de métaux

61370 ÉCHAUFFOUR  
www.centreoccasiongaceen.com  
Tél. 02 33 24 00 24  
Fax 02 33 24 45 59

ACHÈTE ÉPaves TRACTEURS ACCIDENTÉS OU BRÛLÉS

### une équipe à votre service

#### NETTOYAGE DES ÉLEVAGES

mais aussi :

- location nettoyeurs hp diesels
- location laveuses tous caillabois volantes
- curage balayages bâtiments étroits (nurseries poulaillers labels, etc.)

**Florent BRILLET**  
06 84 17 16 95  
02 99 00 13 67

### EMPLOI

H-S BA cherche place de chauffeur m. agricole 3 à 4 jours/semaine ayant connaissance mécanique sur secteur St-Brieuc. Tél. 06 63 34 08 45

### Vente directe par le fabricant

#### NOUVEAU pour céréales, ensilage

Ex photo : H 2 m x L 1,25 m

#### ELEMENTS de STOCKAGE

béton armé "VStock"

- Manutention aisée (1 personne suffit)
- Pas de talon en pied
- Résistance et stabilité
- Béton anti-acide
- Existe en version 1,5 m - 2 m - 2,45 m et 3 m

**Mickaël FERET**  
08 86 96 86 45  
61430 Ste Honorine la Chardonne  
Fax 02 33 66 40 46

### CENTRAL PIÈCES

Pièces détachées neuves pour tracteurs

**SAME - LAMBORGHINI HURLIMANN DEUTZ FAHR**

Livraison France entière  
02 43 05 17 10  
www.central-pieces-agri.com

Achetons Peugeot 504/505/305 ess. ou D. R 21 D. Camions PL Mercedes/Renault VL Mercedes Saviem SG2, SG3

**24300 TEYJAT**  
06 08 17 97 60  
06 83 73 62 97  
sarl.vazeux@orange.fr

### Remorque Lambert

#### TRE 32 T PTC

Tridem Suiveur Colaert  
Côtés H 1450 - Porte hydraulique  
23 000 € - Franco base

53440 La Chapelle au Riboul  
Tél 02 43 00 75 31  
www.lambert-sa.com